



Cahiers  
de recherches  
médiévales et  
humanistes

## Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies

22 | 2011

Les voix narratives du récit médiéval

---

### La recommandation paradoxale, ou le jongleur cible de la satire

Nouvel essai de définition du sirventes joglaresc dans la lyrique occitane  
des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, (avec en Annexe une traduction commentée)

Silvère Menegaldo

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/12632>

DOI : 10.4000/crm.12632

ISSN : 2273-0893

#### Éditeur

Classiques Garnier

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2011

Pagination : 537-586

ISSN : 2115-6360

#### Référence électronique

Silvère Menegaldo, « La recommandation paradoxale, ou le jongleur cible de la satire », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], 22 | 2011, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crm/12632> ; DOI : 10.4000/crm.12632

---



## La recommandation paradoxale, ou le jongleur cible de la satire. Nouvel essai de définition du *sirventes joglaresc* dans la lyrique occitane des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (avec en Annexe une traduction commentée)

*Abstract : In spite of the great interest offered by the sirventes joglaresc for our knowledge of the joglar in Old Provençal lyric, and more widely of the minstrel in medieval literature and society, this literary genre has remained neglected by critics since F. Witthoeft's seminal study and anthology of 1891. This is the gap this paper aims to fill, by making a new attempt at defining the genre of the sirventes joglaresc, and by providing an appendix that contains both a translation (in modern French) of the twenty-two poems we consider to belong to this genre, and a commentary on these works.*

*Résumé : En dépit du grand intérêt qu'offre le sirventes joglaresc pour notre connaissance du joglar de la lyrique occitane, et plus largement du jongleur ou ménestrel dans la littérature et la société médiévales, ce genre littéraire est resté délaissé par la critique, depuis l'étude fondatrice de F. Witthoeft, accompagnée d'une anthologie en 1891. C'est un tel manque que le présent article voudrait tâcher de combler, en tentant de proposer une nouvelle définition du sirventes joglaresc, avec en Annexe une traduction commentée des vingt-deux textes qui selon nous relèvent de ce genre.*

Pour quiconque s'intéresse au jongleur ou au ménestrel du Moyen Âge, les textes habituellement rangés sous la catégorie du *sirventes joglaresc* constituent une mine de renseignements. Quoiqu'en nombre relativement restreint – un peu plus d'une vingtaine –, ces compositions poétiques jalonnent presque toute la grande période de la lyrique d'oc, depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, et proposent, dans un cadre exclusivement satirique, un tableau varié et parfois très détaillé du statut et des activités du *joglar* occitan.

L'intérêt que présentent ces textes n'avait d'ailleurs pas échappé, dès 1889, à F. Witthoeft, qui le premier en proposa une étude complète, puis une édition commentée et partiellement traduite en langue allemande<sup>1</sup>. Or, depuis ce travail pionnier, au demeurant de très bonne qualité, la critique s'est rarement intéressée au *sirventes joglaresc* : spécifiquement consacrés à cette matière, on ne dénombre guère jusqu'à aujourd'hui, si l'on met à part le travail de F. Pirot<sup>2</sup>, que deux articles<sup>3</sup>, et aucun

---

<sup>1</sup> F. Witthoeft, « *Sirventes Joglaresc* ». *Ein Blick auf das Altprovenzalische Spielmannsleben*, Marburg, 1889 (étude sans l'édition des textes, 38 p.) et 1891 (avec l'édition des textes, 73 p.).

<sup>2</sup> F. Pirot, *Recherches sur les connaissances littéraires des troubadours occitans et catalans des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Les « sirventes-ensenhamens » de Guerau de Cabrera, Guiraut de Calanson et Bertrand de Paris*, Barcelone, Real Academia de Buenas Letras, 1972 (étude et édition). À la différence de F. Pirot, qui fait du *sirventes-ensenhamen* une catégorie spécifique

recueil de textes (édition et / ou traduction), alors que depuis F. Witthoef les éditions scientifiques se sont multipliées, offrant un meilleur accès aux œuvres des troubadours, ainsi que les instruments de recherche, qui de leur côté nous ont permis de compléter le *corpus* de compositions appartenant à ce genre bien particulier<sup>4</sup>. C'est donc ce manque que nous voudrions tenter de combler avec le présent article, en proposant un nouvel essai de définition du *sirventes joglaresc*, accompagné en Annexe d'une traduction commentée des vingt-deux textes qui selon nous peuvent être ainsi désignés<sup>5</sup>.

### *Qu'est-ce que le sirventes joglaresc ?*

C'est dans les biographies des troubadours et seulement là que la formule *sirventes joglaresc* se rencontre, à trois reprises, dans les *vidas* de Falquet de Romans, Guillem Augier Novella et Peire Guillem de Tolosa :

e fez sirventes joglarescs de lausar los pros e de blasmar los malvatz (Falquet de Romans, p. 503) ;  
 e fez de bons descortz e fez sirventes joglarescs, que lausava [os] uns e blasmava los autres (Guillem Augier Novella, p. 488) ;  
 e fez sirventes joglaresc[s] e de blasmar los baros (Peire Guillem de Tolosa, p. 436).<sup>6</sup>

La définition du genre, on le voit, est bien vague, s'il s'agit, comme le dit la *vida* de Falquet de Romans, de « louer les hommes de bien et de blâmer les mauvais » ; elle pourrait en fait aussi bien s'appliquer au *sirventes* en général, et seulement signaler, suivant l'hypothèse de D. Rieger, que ce genre de compositions

---

et par ailleurs rejette celle de *sirventes joglaresc* (voir p. 46-49), nous préférons pour notre part faire entrer la première dans la seconde.

<sup>3</sup> S. Thiolier, « Contribution à l'étude du *sirventes joglaresc* », *Mélanges Jean Boutière*, éd. I. Cluzel et F. Pirot, Liège, Soledî, 1971, t. I, p. 376-395 (avec un *corpus* bien trop restreint) ; C. Léglu, « Negative Self-Promotion : The Troubadour 'Sirventes Joglaresc' », *The Court and Cultural Diversity*, éd. E. Mullally et J. Thompson, Cambridge, Brewer, 1997, p. 47-55 (avec un *corpus* de quinze pièces, là aussi insuffisant). En plus de ces travaux, il faut signaler encore les pages que D. Rieger a consacrées à la question, même s'il ne considère pas le *sirventes joglaresc* comme un genre spécifique, dans *Gattungen und Gattungsbezeichnungen der Trobadorlyrik*, Tübingen, Niemeyer, 1976, p. 158-159 et 166-176. Enfin nous avons nous-mêmes, quoique trop brièvement, abordé la question dans *Le Jongleur dans la littérature narrative des XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Champion, 2005, p. 137-141.

<sup>4</sup> *Concordance de l'occitan médiéval 1*, éd. P. T. Ricketts *et alii*, Turnhout, Brepols, 2001 (CD-ROM). Au rang des précieux instruments de travail, on ne saurait oublier de mentionner la *Bibliografia Elettronica dei Trovatori* ([www.bedt.it](http://www.bedt.it)) dont s'occupe S. Asperti, qui nous a rendu également de grands services.

<sup>5</sup> Cette traduction constitue en quelque sorte un préalable à la nouvelle édition des *sirventes joglarescs* que nous projetons avec M. Gérard Gouiran – auxquels nous adressons d'ailleurs tous nos remerciements pour la relecture qu'il a bien voulu faire de cet article.

<sup>6</sup> *Biographies des troubadours*, éd. et trad. J. Boutière, A. Schutz et I.-M. Cluzel, Paris, Nizet, 1964 (2<sup>e</sup> éd.).

au départ relevait spécialement des jongleurs<sup>7</sup>. De fait, comme le notait déjà F. Witthoef<sup>8</sup>, si l'on considère l'œuvre conservée des trois poètes en question, on peut certes y trouver des *sirventes* répondant à cette définition très générale<sup>9</sup>, mais aucun en revanche qui paraisse mériter pour quelque raison l'épithète de *joglaresc*.

Aussi faut-il souligner d'emblée, comme d'autres l'ont déjà fait, que l'appellation de *sirventes joglaresc*, telle qu'on la trouve dans les *vidas*, ne correspond très certainement pas aux textes habituellement rangés dans cette catégorie ; néanmoins, en vertu d'une tradition bien établie que nous ne prendrons pas sur nous de remettre en cause, parce qu'il s'agit en outre, si l'on en croit D. Rieger, d'une étiquette probablement forgée *a posteriori* et renvoyant à un genre fantôme, enfin parce que ce nom qui n'a pas de référent précis convient plutôt bien à nos textes, nous avons fait le choix de continuer à les désigner ainsi, plutôt que de proposer une nouvelle appellation qui leur serait moins seyante.

Quant à la définition du genre, pour laquelle le nom retenu n'importe pas tant, on peut hésiter sur le degré de restriction ou d'extension à adopter, s'agissant aussi bien de tenir compte du plus grand nombre de textes que de ne pas perdre de vue leurs caractéristiques spécifiques. À la réflexion il nous a semblé préférable de privilégier le critère de définition le plus extensif, en l'occurrence le critère thématique, en faisant entrer dans la catégorie du *sirventes joglaresc* toute pièce ayant pour sujet principal un jongleur particulier, nommément désigné, auquel la pièce est adressée, ou bien les jongleurs en général. Il faut, à ce propos, bien insister sur cette particularité de la lyrique d'oc – sans équivalent dans la lyrique d'oïl – que d'offrir un nombre assez conséquent de pièces exclusivement consacrées aux jongleurs ou ménestrels, pièces qui permettent de dégager de nombreux traits caractéristiques de cette figure.

Voici donc la liste des pièces que nous avons retenues comme *sirventes joglarescs*, que nous donnons par ordre alphabétique d'auteur<sup>10</sup> :

- Bernart de Rovenac, pièce 2, adressée à Rainier, qualifié de « joglar ver-nassal » (str. 5, v. 45).

<sup>7</sup> D. Rieger, *op. cit.*, p. 159.

<sup>8</sup> F. Witthoef, *op. cit.*, p. 1-2.

<sup>9</sup> Voir par exemple les pièces 3, 6, 7, 8 et 9 de *L'Œuvre poétique de Falquet de Romans*, éd. et trad. R. Arveiller et G. Gouiran, Presses Universitaires de Provence (*Senefiance*, 23), 1987 ; les pièces 8 et 9 de *Il trovatore Guillem Augier Novella*, éd. et trad. M. Calzolari, Modène, Mucchi, 1986. Quant à Peire Guillem de Toloza, son cas pose problème dans la mesure où la *vida* conservée sous son nom doit plus probablement viser Peire Guillem de Luzerna (voir D. Rieger, *op. cit.*, p. 159) ; il n'empêche qu'à l'examen aucune des deux œuvres ne paraît fournir d'éléments plus éclairants concernant le *sirventes joglaresc* – sinon peut-être le *sirventes* de Peire Guillem de Luzerna (*No.m fai chantar amors ni drudaria* [PC 344.4], éd. et trad. de Riquer, *Los Trovadores. Historia literaria y textos*, Barcelone, Ariel, 1992 [1<sup>e</sup> éd. 1975], p. 1162-1163), qui pourrait concerner la condition de jongleur, mais de façon trop peu explicite (le mot *joglar* n'y apparaît même pas) pour en tirer quelque conclusion.

<sup>10</sup> Pour les éditions utilisées, voir notre Annexe : « Traduction commentée des vingt-deux *sirventes joglarescs* ».

- Bertran de Born, les pièces 40, à « Mailolin, joglar malastruc » (v. 1), 41 et 42, ces deux dernières adressées à Fuilheta, qui n'est pas désigné comme *joglar*, mais que divers éléments de la pièce 42 invitent à ranger sans guère d'hésitation dans cette catégorie.
- le *sirventes-ensenhamen* de Bertran de Paris en Rouergue, adressé à Gordo, clairement assimilé à un jongleur à la fin du poème (« Si saupessetz so q'es el sirventes / dels bos joglars foratz d'aquest payes », str. 11, v. 81-82).
- Cerveri de Girona, pièce 32, adressée aux jongleurs en général (« Juglar, prec vos, ans que mortz vos aucia / vos confessetz e laxetz juglaria », v. 1-2).
- deux pièces de Dalfin d'Alvernhe, l'une à destination du « petit Arthur » (« Ioglaretz, petitz Artus », v. 1), l'autre de Cardaillac ; ce dernier n'est pas désigné comme *joglar*, mais de nombreux indices – sans compter le poème de Giraut de Bornelh – le font ranger avec évidence dans cette catégorie.
- Gausbert de Puycibot, pièce 4, à « Gasc, peccs, laitz joglars e fers » (v. 1).
- Giraut de Bornelh, pièce 60, très certainement au même Cardaillac que Dalfin d'Alvernhe, qualifié de « joglars laniers » (str. 7, v. 56).
- le *sirventes-ensenhamen* de Guerau de Cabrera, à « Cabra juglar » (v. 1).
- le *sirventes-ensenhamen* de Guiraut de Calanson, à « Fadet juglar » (v. 1).
- Lanfranc Cigala, pièce 17, contre un certain Lantelm (qualifié de *joglar* str. 1, v. 19), avec la réplique du jongleur ; et la pièce 32, fragment de 9 vers concernant les jongleurs en général.
- Peire Cardenal, pièce 85 (fragment de 4 vers), contre les jongleurs en général.
- Peire de la Mula, deux courtes pièces, peut-être fragmentaires, l'une (deux strophes) visant les jongleurs général, l'autre (une strophe) peut-être plus particulièrement les jongleurs bretons et normands.
- Raimon de Miraval, les pièces 39 et 40, adressées à Bayona (évidemment un jongleur, même s'il n'est pas explicitement désigné comme tel), et 41, à Fornier (« Joglars siatz », lui dit Raimon de Miraval str. 6, v. 51).
- Uc de Saint-Circ, pièce 22, à Messonget (qualifié de *joglar* str. 2, v. 11).
- enfin une pièce anonyme et certainement fragmentaire (deux strophes), *Gioglaret, quant passarez* (PC 461.142).

Soit un total de vingt-deux *sirventes joglarescs*, au nombre desquels nous n'avons en revanche pas compté, à la différence de nos prédécesseurs, les pièces suivantes : Aimeric de Peguilhan, *Li fol e.il put e.il filol* (PC 10.32), car le *sirventes* ne nous semble pas viser principalement les jongleurs<sup>11</sup> ; les dix *sirventes* échangés

---

<sup>11</sup> F. Witthoeft classe ce poème parmi les *sirventes joglarescs*, mais en est-ce vraiment un ? Certes Aimeric de Peguilhan déplore dans la première strophe que « Li fol e.il put e.il filol / Creison trop e no m'es bel ; / E.il croi joglaret novel, / Enojos e mal parlan, / Corron un pauc trop enan » (« Les sots, les méchants et leurs rejetons prolifèrent, et ce n'est pas pour me plaire ; les mauvais jongleurs, tout frais éclos, ennuyeux et bafouilleurs, se poussent un peu

entre Garin d'Apchier et Torcafol<sup>12</sup> ; deux *coblas* de Palais (PC 315.3 et 315.4), la première évoquant peut-être les jongleurs sans toutefois qu'ils soient le sujet principal de la pièce, ni nommés comme tels, la seconde étant une invective à l'adresse de Peire de la Mula<sup>13</sup> ; enfin nous laissons également de côté Marcoat, en dépit de S. Thiolier (qui est la seule à l'adjoindre à ce *corpus*, sans véritable justification)<sup>14</sup>.

Le nombre assez peu élevé de compositions ainsi que leur faible diffusion – la plupart de ces pièces n'étant conservée que dans un ou deux manuscrits<sup>15</sup> – incitent à voir dans le *sirventes joglaresc* un genre que l'on pourrait dire mineur. Mais c'est sans compter sa longévité, qui tend *a contrario* à montrer qu'il relevait d'une tradition fort vivace : en effet, depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle peut-être, date à laquelle il serait possible de faire remonter la composition du *sirventes-ensenhamen*

trop du coude... » ; *Poems*, éd. et trad. W.P. Shepard et F.M. Chambers, Evanston, Northwestern University, 1950, pièce 32, v. 3-5, et notre traduction) ; mais en fait le poète, comme on le voit dans le premier vers, s'attaque à tous ceux qui lui déplaisent, ce qui inclut aussi bien les *joglar*s que les « mordedor » (« médisants », v. 6) ou les « cavalier doctor » (« hommes de loi », v. 14), tous réduits finalement à un *tropel* indifférencié (v. 34). C'est l'interprétation que semblent avoir retenue V. de Bartholomeis et à sa suite A. Jeanroy (compte rendu d'un article du précédent dans la *Romania*, 41, 1912, p. 138-143) ; si en effet A. Jeanroy parle au début du *sirventes* « contre les jongleurs qui, aux environs de 1220, infestaient les cours de l'Italie du Nord » (p. 139), il précise ensuite, reprenant l'analyse de V. de Bartholomeis : « les sarcasmes de Peguilhan ne s'adressent pas seulement [...] à la tourbe famélique des jongleurs, mais à une camarilla de petits gentilshommes ou hommes de loi (*cavallier doctor*) qui grugent le jeune prince [Manfred III, marquis de Saluces] dont ils ont la direction » (p. 140).

<sup>12</sup> Le classement de ces dix pièces dans la catégorie du *sirventes joglaresc*, autrefois proposé par F. Witthoefft, n'a pas été repris depuis, à juste titre très certainement, puisqu'il ne s'agit pas, comme on a pu le croire à cause d'un recours trompeur par les deux poètes au même *senhal*, d'invectives adressées par un « signore » (Garin d'Apchier) à son « portaparola », mais d'un « scambio tra individui di pari grado sociale », Torcafol n'étant probablement pas un jongleur, mais plutôt un « piccolo, inquieto ed aggressivo miles », autrement dit le *paubre cavallier* que l'on croise bien souvent dans les *vidas* de troubadours (voir *I sirventesi di Garin d'Apchier e di Torcafol*, éd. et trad. F. Latella, Modène, Mucchi, 1994, p. 41 et 47 pour les citations).

<sup>13</sup> Ces pièces sont retenues dans le *corpus* de F. Witthoefft, sans justification explicite (voir p. 32). Pour plus de détail sur ces textes, on se reportera à P.T. Ricketts, « Le troubadour Palais : édition critique, traduction et commentaire », *Studia occitanica in memoriam Paul Remy*, éd. H.-E. Keller, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, t. I, p. 227-240.

<sup>14</sup> Voir J.M.L. Dejeanne, « Le troubadour gascon Marcoat », *Annales du midi*, 15, 1903, p. 358-370. Il s'agit de deux *sirventes* adressés l'un à un certain Domein Serena, manchot mais pas désigné comme jongleur, l'autre à un certain Serra, qui a perdu un pied, mais n'est pas non plus qualifié de *joglar* ; outre ces infirmités, on ne voit pas d'autres éléments probants qui puissent renvoyer au professionnel du divertissement, sinon ce vers où Marcoat dit, à propos de son *sirventes*, « Apren lo, Domeing Serena » (v. 27), référence possible au métier de jongleur.

<sup>15</sup> Voir C. Léglu, art. cit., p. 48-49. En revanche la perspective chronologique p. 49 est à revoir.

de Guerau de Cabrera, et depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle à n'en pas douter (Bertran de Born, Giraut de Bornelh), jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (Bertran de Paris, Cerveri de Girona), les troubadours les plus divers, célèbres ou plus obscurs (quatorze auteurs au total, et un seul anonyme), n'ont cessé de composer des *sirventes joglarescs*.

### *Quelques critères supplémentaires de définition*

Au-delà du simple critère thématique, qui se veut le plus englobant possible, il n'est peut-être pas inutile, afin de préciser notre définition du *sirventes joglaresc*, de proposer d'autres critères, auxquels correspondent parfois la majorité des pièces considérées, parfois quelques unes seulement.

#### *1) Le critère énonciatif*

Dans la plupart des cas le *sirventes joglaresc* se définit comme une chanson que le poète compose à l'intention d'un jongleur donné, en général interpellé nommément dès le premier vers, et désigné explicitement comme *joglar* (voir la liste ci-dessus)<sup>16</sup> : le jongleur est donc bien le destinataire spécifique de la pièce. Ce premier critère permet en outre de dégager clairement deux sous-ensembles dans nos textes : d'un côté, les plus nombreuses, les pièces adressées à un unique jongleur, nommément désigné ; de l'autre, celles qui sont destinées aux jongleurs en général ou bien à certaines catégories de jongleurs, et de ce fait un peu à part. Cinq pièces seulement sont concernées, la plupart assez courtes, peut-être fragmentaires (assurément en ce qui concerne Lanfranc Cigala et Peire Cardenal) : Peire de la Mula, dans ses deux courts *sirventes*, déplore avant tout la multiplication des jongleurs, « mais [...] que leuret menut » (« plus nombreux que des levrauts », *Dels joglars servir mi laisse*, str. 1, v. 8) ; de leur côté, les deux fragments de Lanfranc Cigala (pièce 32) et de Peire Cardenal (pièce 85) visent les jongleurs en général, le premier distinguant les « bos joglars adretz senes follage » (v. 6) qui améliorent les cours des mauvais qui les font déchoir ; mais la plus remarquable de ces pièces est sans conteste celle de Cerveri de Girona, qui s'adresse à tous les *joglars* pour leur demander de renoncer à la « juglaria » (v. 2) définie comme « falsa confrayria » (str. 5, v. 26). Même si nous n'avons pas voulu exclure de l'analyse ces pièces plutôt atypiques, surtout celle de Cerveri de Girona, peut-être le faudrait-il afin de parvenir à une

---

<sup>16</sup> Le terme *joglar* (ou le diminutif *joglaret*) apparaît dans tous les *sirventes* sauf les pièces 41 et 42 de Bertran de Born, celle de Dalfin d'Alverne adressée à Cardaillac et les deux de Raimon de Miraval à Bayona – à chaque fois néanmoins les indices sont suffisamment nombreux pour qu'il s'agisse à n'en pas douter de jongleurs. Quant aux sobriquets utilisés, il s'agit le plus souvent de noms « parlants », assez caractéristiques des jongleurs en général (voir sur ce point *Le Jongleur dans la littérature narrative*, p. 254-255) : ainsi Bayona (« Bayonne »), Cabra (« chèvre », ce qui permet un jeu de mots obscène à la fin de la pièce de Guerau de Cabrera), Fadet (« fou », voire « fada », d'où un autre jeu de mot avec le verbe « fadeiar » dans la dernière strophe du *sirventes* de Guiraut de Calanson), Fornier (« boulanger », ce qui n'avance pas à grand-chose, il est vrai), Fuilhetas ou Fuilheta (« Petite(s)-Feuille(s) », la métaphore végétale structurant les deux premières strophes de la pièce 41 de Bertran de Born), Gasc (« Gascon »), Gordo (renvoie à l'adjectif *gort*, « gros, gras »), Messonget (qu'on pourrait rendre par « Petit-Menteur »).

définition plus stricte du *sirventes joglaresc*, qui pourrait se limiter aux pièces adressées à un jongleur précis et nommément désigné.

## 2) *Le critère pragmatique*

Dans un certain nombre de cas, le poème se donne explicitement pour une composition faite à la demande du jongleur (ainsi Uc de Saint-Circ : « Messonget, un sirventes / M'as quist et donar lo t'ai / Al plus tost que ieu poyrai », v. 1-3)<sup>17</sup>, et que le troubadour lui confie en guise de recommandation afin qu'il la présente – la chante – devant tel ou tel seigneur pour s'attirer ses bonnes grâces et en obtenir les habituelles récompenses. C'est ce qui apparaît par exemple très nettement dans les trois *sirventes* de Raimon de Miraval, et particulièrement dans les pièces 39 et 40, adressées à Bayona :

A Dieu me coman, Bajona,  
Tan paupre.t vey a sobrier,  
Mal vestit ab avol gona ;  
Ab un sirventesc que.t profier,  
Tal que cent don hom sermona,  
Que.t valra mais que denier,  
Ni que rauba fort bona.  
(pièce 39, str. 2, v. 9-16)

Bajona, per sirventes  
Sai be qu'iest vengutz mest nos,  
Et ab aquest seran tres,  
Qu'ieu vo.n avia fatz dos,  
Dont mant aur e mant argen  
Avetz guazanhats, Bajona !  
E mant uzat garnimen  
Et d'avol raub'e de bona ;  
Aras, cant res no vo.n par,  
Cujatz vo.n renovolar.  
(pièce 40, v. 1-10)

Ces pièces – peut-être retrouve-t-on par là un sens qui correspondrait à une étymologie possible du mot *sirventes*, soit une chanson faite au *service* de quelqu'un<sup>18</sup> – comportent donc une dimension pragmatique ; elles entrent dans un sys-

---

<sup>17</sup> Autres *sirventes joglarescs* explicitement sollicités par le jongleur : Bertran de Born, pièce 40 (v. 3), Giraut de Bornelh (v. 2), Gausbert de Pucybot (v. 7), Guiraut de Calanson (v. 2)...

<sup>18</sup> Sur la question – complexe – du *sirventes* et de ses origines, voir par exemple l'article afférent et sa bibliographie dans le *Dictionnaire des lettres françaises*, où l'on retiendra notamment l'ouvrage déjà cité de D. Rieger (et non M. Mancini, comme le mentionne par erreur la notice), celui de S. Thiolier (*Les Poésies satiriques et morales des troubadours du XII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nizet, 1978), auxquels il faut ajouter à présent une autre étude de S. Thiolier (*La Poétique des troubadours. Trois études sur le sirventes*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1994) et celle de C. Légou, *Between Sequence and*



tème d'échange qui met en relation trois acteurs au moins : le jongleur qui demande et reçoit une chanson ; le troubadour qui l'a composée à son intention<sup>19</sup> et la lui offre ; un ou plusieurs autres seigneurs, auprès desquels le jongleur est recommandé et devant lesquels il pourra exécuter le *sirventes* (comme on peut le supposer, même si ce n'est pas explicite dans les deux exemples cités)<sup>20</sup>, en même temps que d'autres chansons, espérant d'en obtenir argent, chevaux ou vêtements (abondamment évoqués dans la pièce 39)<sup>21</sup>. Cependant les trois compositions de Raimon de Miraval, qui ne sont pas ou peu satiriques<sup>22</sup> et semblent bien destinées à véritablement favoriser le jongleur en le recommandant auprès de plusieurs seigneurs, doivent être mises à part dans notre *corpus*. En effet, étant donné que la plupart des *sirventes joglarescs* tournent à la charge contre le jongleur, la recommandation, qui ne disparaît pourtant pas, n'a évidemment plus la même portée : elle s'inverse (ainsi Lanfranc Cigala recommande-t-il de ne rien donner à Lantelm, str. 1, v. 17-24) ou bien ne subsiste que par antiphrase – comme chez Uc de Saint-Circ, dont la pièce se termine par une invitation à se rendre chez le comte de Vérone, qui aurait plutôt besoin d'un bon arbalétrier (str. 4, v. 31-36)<sup>23</sup>. Les pièces de Raimon de Miraval constituent donc un cas particulier, dont on serait d'ailleurs tenté de penser – mais rien dans la date supposée de composition des poèmes ne permet de le confirmer<sup>24</sup> – qu'elles représentent la forme originelle du genre : ainsi le *sirventes joglaresc* aurait été au départ une véritable chanson de recommandation destinée à un jongleur, avant d'être détournée de son objectif premier pour basculer dans la satire ; il est d'ailleurs logique de penser que l'effet satirique ou comique que vise à produire l'inversion de

---

Sirventes. *Aspects of Parody in the Troubadour Lyric*, Oxford, European Humanities Research Centre, 2000 (que nous n'avons pu consulter).

<sup>19</sup> Bertran de Paris en Rouergue présente même cette pratique comme une habitude : chaque année, il compose un *sirventes* à l'intention de Gordo (v. 1 : « ie.us fas un sol sirventes l'an »).

<sup>20</sup> Le fait que le jongleur chante le *sirventes* composé pour lui est clairement exprimé par Bertran de Born (pièce 40, str. 7, v. 45), Bertran de Paris en Rouergue (str. 12, v. 85-88), Dalfin d'Alvernhe (à Cardaillac, v. 3), Gausbert de Pucybot (str. 7, v. 48)...

<sup>21</sup> Récompenses traditionnelles des jongleurs, régulièrement mentionnées dans les textes d'oc et d'oïl, et notamment dans le « *topos* des jongleurs en fête » des chansons de geste ou des romans : voir *Le Jongleur dans la littérature narrative*, p. 238-239.

<sup>22</sup> On notera néanmoins une progression sensible entre la pièce 39 (premier ou second *sirventes* adressé à Bayona) et la pièce 40 (troisième *sirventes*, v. 3), la seconde adoptant en partie (notamment str. 4, v. 36-40) une tonalité satirique, alors que la première paraît dépourvue de toute moquerie.

<sup>23</sup> Voir aussi, variante sur le même thème, la pièce 40 de Bertran de Born, où le poète semble finalement être sur le point de refuser de donner son *sirventes* à Mailolin, qui chante trop mal (str. 7, v. 44-49) ; Giraut de Bornelh (recommandation à Dalfin d'Alvernhe str. 8, v. 71 ; mais le doute plane sur sa générosité str. 10, v. 75-76) ; Gausbert de Pucybot (on peut là aussi hésiter sur la valeur des recommandations exprimées dans les str. 4-5, v. 25-40 : sérieuses tout de même, par pitié pour la misère du jongleur, ou bien ironiques).

<sup>24</sup> Eu égard aux noms de personnages cités dans les pièces 39 et 40, on pourrait situer leur composition au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle (voir L. Topsfield, éd. cit., p. 26-29), c'est-à-dire probablement après ceux de Bertran de Born, de Giraut de Bornelh, peut-être de Dalfin d'Alvernhe ou de Guiraut de Calanson.

recommandation, ou la recommandation paradoxale, ne peut être pleinement opératoire que si précisément il s'appuie sur l'existence de véritables recommandations, du type de celles de Raimon de Miraval.

### 3) *Le critère de la tonalité*

La grande majorité des *sirventes joglarescs* sont donc de tonalité satirique et critique, qu'ils visent un jongleur particulier ou s'en prennent aux jongleurs en général. Certaines compositions sont même particulièrement virulentes, comme la pièce 40 de Bertran de Born, ou plus encore celle de Gausbert de Pucibot :

Gasc, peccs, laitj joglars e fers,  
 Dechatz e faitz a revers,  
 A totz mals liges e sers,  
 Qu'us non cre que t'en soffraigna,  
 E de totz bos aips esters [...].  
 (v. 1-5)

Ainsi le jongleur apparaît-il au mieux entaché d'un certain nombre de vices (vénalité, paresse, gloutonnerie, etc.) ou dépourvu des compétences qu'il devrait avoir (dans les *sirventes-ensenhamens*), et au pire privé de toutes les qualités – tel Gasc aux yeux de Gausbert de Pucibot. Seuls font exception dans cet ensemble, encore une fois, les *sirventes* de Raimon de Miraval qui, sans aller toutefois jusqu'à prêter des vertus au jongleur<sup>25</sup>, en tout cas ne stigmatisent pas particulièrement ses défauts (sinon ceux que Fornier doit perdre pour devenir un *bos chanteur*), ce qui peut se comprendre dans la perspective d'une véritable recommandation<sup>26</sup>.

### 4) *Le critère didactique*

Plusieurs des pièces considérées s'adressent au jongleur pour lui donner des conseils sur son métier, que ces conseils soient sérieux ou qu'ils soient ironiques et participent de la satire. Ainsi le *sirventes* de Dalfin d'Alvernhe adressé à Arthur, celui de Giraut de Bornelh ou la pièce 41 de Raimon de Miraval consistent-ils bien, en partie ou en totalité, en *enseñnamens* (Raimon de Miraval, v. 1)<sup>27</sup> et ne sont d'ailleurs pas destinés à des jongleurs confirmés, mais soit à un *ioglalet novel* (Dalfin d'Alvernhe, str. 5, v. 37), soit à un (mauvais) *arbalestier* ou bien un *sirven* qui se sont faits *joglars*. Eu égard à ces pièces, on ne peut dénier au *sirventes joglaresc* une dimension didactique, qui trouve toutefois à s'exprimer particulièrement dans ce que F. Pirot a défini comme le *sirventes-enseñhamen* et dont il a édité, avec un ample commentaire, les trois exemples conservés, dans ses *Recherches sur les connaissances littéraires des troubadours occitans et catalans des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*

<sup>25</sup> Dans sa pièce 40, Raimon de Miraval reconnaît tout de même la possibilité que Bayona puisse se montrer assez « cortés » (str. 4, v. 31) pour être admis à la cour du roi Alphonse.

<sup>26</sup> Si la pauvreté et la mauvaise mise de Bayona sont soulignées pièce 39 (str. 2, v. 10-12), ce n'est pas tant pour critiquer le jongleur que pour manifester la nécessité urgente de faire intervenir l'entregent du poète.

<sup>27</sup> Voir aussi Giraut de Bornelh, str. 4 et 8, v. 28 et 66.

(1972). De notre point de vue, il paraît plus simple de ne pas mettre à part ces *sirventes-ensenhamens* et de les considérer comme une variante de *sirventes joglaresc*, avec une dimension didactique beaucoup plus marquée, qui n'exclut pas pour autant, loin de là, la satire<sup>28</sup>. Il s'agit en effet de poèmes relativement longs (de 92 à 216 vers), consistant essentiellement en énumération de tout ce que le jongleur ne sait pas ou de tout ce qu'il devrait savoir : compétences que l'on pourrait dire de cirque (acrobaties, déguisement, jonglage, dressage d'animaux...), compétences vocales et instrumentales, mais surtout connaissance de telle ou telle œuvre ou histoire, prétexte au déroulement d'une liste interminable de noms et de références plus ou moins aisés à identifier ; ainsi, comme le note F. Pirot, « du même fait, le poète énumère, sur le mode négatif, le bagage idéal d'un exécutant »<sup>29</sup>. Quoique très proches, chacun des poèmes n'en constitue pas moins une sorte de variation sur les deux autres – effet probablement recherché, d'ailleurs, puisque le *sirventes-ensenhamen* de Guiraut de Calanson semble bien faire référence à celui de Guerau de Cabrera (str. 2, v. 7-12). Ainsi, tandis que les pièces de Guerau de Cabrera et de Bertran de Paris adoptent une position nettement critique en s'attaquant à l'ignorance (le *no-saber*, dit Bertran de Paris str. 1, v. 7) du jongleur, celle de Guiraut de Calanson apparaît exclusivement prescriptive, proposant en fait à Fadet une sorte de programme d'apprentissage et déroulant par la même occasion la plus longue et la plus variée des trois listes d'activités jongleresques. De même, dans l'énumération des genres, des œuvres et des personnages que le jongleur ne connaît pas ou qu'il devrait connaître, chaque *sirventes* procède à sa manière : quoiqu'abordant tous les genres littéraires, Guerau de Cabrera insiste surtout sur la matière épique, Guiraut de Calanson sur la matière antique, tandis que Bertran de Paris semble n'en privilégier aucune. En revanche, et c'est ce qui permet aussi de les rattacher au genre du *sirventes joglaresc*, les trois poèmes partagent bien, en même temps qu'une dimension didactique associée à la pratique de la liste, une même portée satirique et comique, que ce soit dans la charge contre l'ignorance du *joglar*, dans cette énumération de compétences qu'un seul jongleur ne peut vraisemblablement posséder (encore n'est-ce probablement là qu'un point de vue trop moderne), ou encore dans le joyeux méli-mélo des œuvres et des titres cités<sup>30</sup>. Pour compléter

<sup>28</sup> En outre deux *sirventes-ensenhamens* sur trois, à la façon des *sirventes joglarescs*, se présentent bien comme des recommandations (Bertran de Paris, str. 12-13, v. 85-92 ; Guiraut de Calanson, str. 39, v. 229-234), composées pour le jongleur ou à sa demande (Bertran de Paris, v. 1 ; Guiraut de Calanson, v. 2).

<sup>29</sup> F. Pirot, *op. cit.*, p. 40.

<sup>30</sup> Ce méli-mélo des œuvres et des genres joue au moins à deux niveaux : d'abord dans l'absence d'une distinction stricte entre les matières, les poètes procédant plutôt par séries de références à tel ou tel genre, où viennent inopinément se glisser des noms qui n'en relèvent pas (un exemple seulement, chez Guerau de Cabrera : dans une énumération consacrée à la chanson de geste, des str. 6 à 12, se glissent sans prévenir les noms d'Arthur et de Marc, str. 10, v. 58-60) ; ensuite, phénomène qui semble spécifique au *sirventes* de Bertran de Paris et qui à notre connaissance n'a pas été vu par les éditeurs successifs du texte, le mélange volontaire des noms et des histoires, visant à créer un effet comique. Le problème est que cette pratique (bien attestée par ailleurs dans le domaine d'oïl, par exemple dans la première partie des *Deus bordeors ribauz* : « De Gauvain sai le malparlier / Et de Queu, le bon

enfin la définition de ce micro-genre, il ne faut pas oublier non plus de le rattacher au versant spécifiquement didactique de la production littéraire occitane, dont on sait qu'il est particulièrement fourni : parmi les nombreux *ensenhamens* ou textes assimilés que compte cette littérature<sup>31</sup>, il s'en trouve en effet pour se consacrer spécifiquement au jongleur, comme *Abril issi'e mays intrava* de Raimon Vidal de Besalú ou *Si tot non es enquistz d'At de Mons*<sup>32</sup>. On peut donc repérer dans la littérature occitane quelques textes relevant de ce qu'on pourrait appeler la didactique de la jonglerie, et c'est là une spécificité qui mérite d'être soulignée, car elle n'a pas – du moins à notre connaissance – d'équivalent dans la littérature d'oïl.

On voit finalement que la définition du *serventes joglarescs* est assez délicate, et qu'à vouloir la rendre trop précise on risque de faire éclater le genre en une série de sous-groupes ne comptant plus que quelques textes. Néanmoins il nous semble possible de définir le cœur du genre (soit dix pièces, sans compter les fragments) comme un *serventes* adressé à un jongleur nommément désigné et qui en dresse le portrait satirique ; un peu à part se situent les trois *serventes-ensenhamens*, les trois pièces de Raimon de Miraval (qui ne sont pas, ou très peu, satiriques), les *serventes* qui ne s'adressent pas à un jongleur particulier mais visent une catégorie ou bien les jongleurs en général ; sans compter celui de Lanfranc Cigala, qui présente encore une autre particularité, celle de comporter une réponse, comme on le verra plus loin.

### *Le portrait (vitriolé) du jongleur*

Le portrait – ou la « façon », comme le dit Guerau de Cabrera v. 6 – du jongleur qui se dessine dans les *serventes joglarescs* est essentiellement un portrait critique et satirique, pour tout dire au vitriol – ce qui n'en définit pas moins leur statut, même si c'est par défaut et non par vertu. À aucun moment en effet il n'est explicitement question des qualités du jongleur, sinon éventuellement de façon ironique<sup>33</sup>, ou bien pour évoquer celles qu'il n'a pas, dans les *serventes-ensenhamens*. Il ne reste donc que des défauts, que l'on peut ranger dans différentes catégories. La plupart des pièces associent d'ailleurs ces différentes catégories afin

---

chevalier ; / Si sai de Perceval de Blois, / De Partenoble le Galais », v. 85-88, dans *Le Jongleur par lui-même*, éd. et trad. W. Noomen, Louvain, Peeters, 2003) n'est pas vraiment évidente chez Bertran de Paris : comme il est loin de la pratiquer systématiquement dans son poème, on peut se demander si certaines associations bizarres ne feraient pas en fait référence à des épisodes inconnus de nous. Le cas néanmoins d'Yvain, « que fo.l premiers c'adomesjet auzel » (str. 5, v. 34), paraît trop énorme pour ne pas être une plaisanterie, sans compter peut-être d'autres exemples (confusion entre Merlin et Arthur, ou entre Icare et Perdix, etc.). Ainsi vaudrait également pour lui-même le reproche que d'emblée Bertran de Paris adresse à Gordo, de mettre *amon* ce qui est *aval* : « que no-sabers vos marris e.us confon, / soven dizetz so qu'es d'aval d'amon » (str. 1, v. 7-8).

<sup>31</sup> Voir la longue liste d'*ensenhamens* fournie par F. Pirot (*op. cit.*, p. 22-30) et surtout l'étude d'A. Monson, *Les Ensenhamens occitans. Essai de définition et de délimitation du genre*, Paris, Klincksieck, 1981.

<sup>32</sup> Sur ces deux textes, nous nous permettons de renvoyer à notre *Jongleur dans la littérature narrative*, p. 167-168.

<sup>33</sup> Comme c'est à l'évidence le cas chez Giraut de Bornelh, str. 3, v. 19-22.

de dresser un portrait globalement négatif du jongleur, mais certaines sont centrées sur un aspect spécifique, ainsi celles de Dalfin d'Alvernhe adressées à Arthur et à Cardaillac, qui visent respectivement la gloutonnerie du jongleur, auquel il est recommandé de ne pas faire le difficile, et un défaut physique, en l'occurrence la perte d'une main, en s'amusant à énumérer toutes les activités que ce handicap interdira à l'avenir au *joglar* – activités les plus diverses, parmi lesquelles sont évoqués le jonglage et la pratique de quelques instruments de musique.

Afin de préciser à partir de quels éléments se construit le portrait à charge du jongleur, on peut discerner quatre catégories principales de défauts.

### 1) Défauts physiques ou liés à l'apparence

C'est, si l'on peut dire, la forme la plus simple en même temps que la plus efficace d'attaque *ad hominem*, mais ce n'est pas à elle que nos *sirventes joglarescs* recourent le plus volontiers ; à quelques exceptions près cependant, comme on le voit dans cette strophe de Bertran de Born :

La raucha vos don cridaz en chantan  
 E.l niegre cors don semblas sarrazi  
 E.l paupre mot qe dizes en contan,  
 E qar flairaz sap e gema e pi  
 Con avols gens de Savoia,  
 E qar es lag garnitz e mal estan,  
 Ab qe.us n'anes, farai vostre coman.  
 (pièce 42, str. 2, v. 8-14)

Dans la catégorie des défauts liés au corps ou à l'apparence, on relève encore : la mauvaise haleine de Cardaillac (Giraut de Bornelh, str. 1, v. 3-9), la vieillesse et la laideur de Gasc (Gausbert de Puycibot, str. 3, v. 21-23), le bégaiement et la cécité (si l'on admet une lecture littérale du v. 22) de Lantelm (Lanfranc Cigala, pièce 17, str. 1, v. 19 et 22) ; la mauvaise mise et la claudication de Bayona (Raimon de Miraval, pièce 39, str. 2, v. 11 ; pièce 40, str. 4, v. 40). La mutilation, en l'occurrence la perte d'une main, à propos de laquelle Dalfin d'Alvernhe ironise longuement dans son *sirventes* adressé à Cardaillac (et à laquelle Giraut de Bornelh fait également allusion str. 6, v. 51), constitue un cas particulier : il s'agit, probablement, de la marque infamante d'un châtement judiciaire, qui apparaît encore dans d'autres pièces concernant les jongleurs<sup>34</sup>.

<sup>34</sup> Sur la mutilation d'une main ou d'un pied comme châtement judiciaire, en particulier pour vol, voir par exemple N. Gonthier, *Le Châtiment du crime au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, p. 142-145 ; ou, même si l'ouvrage concerne plutôt la fin du Moyen Âge, V. Toureille, *Vol et brigandage au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2006, p. 232-238. Évidemment la perte d'un membre pouvait aussi avoir eu lieu lors d'une bagarre, ou à la guerre (d'où probablement le fait qu'un *sirven* puisse se faire jongleur, étant dans l'incapacité de continuer à exercer le métier des armes : voir notamment sur ce point le *sirventes* de Giraut de Bornelh), mais l'interprétation judiciaire paraît préférable dans la mesure où elle est bien plus infamante pour le jongleur. On notera en outre que l'association de ce type d'infirmité avec le *joglar* n'est pas rare : voir notamment une *tenso* entre un jongleur appelé Cavaire et un

## 2) Défauts de compétence

Volontiers confondus avec les précédents, quand il s'agit notamment de la voix, mais aussi de l'apparence (voir ci-dessus les critiques formulées par Bertran de Born), la plupart de ces défauts concernent spécifiquement l'art du jongleur : incapacité de chanter correctement, de jouer de tel instrument, de raconter telle histoire ou d'évoquer tel personnage. C'est l'unique cible des *sirventes-ensenhamens*, qui se concentrent exclusivement sur les défauts de compétence, auxquels ils donnent une dimension toute particulière, dressant ainsi une sorte de portrait en négatif du jongleur idéal. Mais on retrouve bien sûr des notations similaires dans les autres *sirventes joglarescs*, par exemple chez Lanfranc Cigala ou chez Uc de Saint-Circ :

De Carlemaing  
O de Gavaing  
No saps comtar,  
Siblar,  
Sautar,  
Danzar,  
Mas vos sabetz desfar  
Tota convinenza.  
(Lanfranc Cigala, pièce 17, str. 2, v. 57-64)

Qu'en tu non es nulla res  
De so qu'a joglar s'eschai,  
Que tos chans no val ni play,  
Ni tos fols ditz non es res ;  
E croya es ta folia  
Et paupra ta joglaria.  
(Uc de Saint-Circ, str. 2, v. 10-15)<sup>35</sup>

Peut-être plus inattendu dans cette catégorie, mais Guerau de Cabrera le présente bien comme un défaut de compétence, car il entraîne l'ignorance du jongleur, le manque de mobilité (« Jes gran saber / non potz aver / si fors non eis de ta reion », str. 6, v. 31-33) – ce qui rappelle que le (bon) jongleur se définit notamment par sa

---

certain Folco (éd. et trad. V. de Bartholomeis, *Poesie provenzali storiche relative all'Italia*, Rome, 1931, t. II, p. 70) et un *sirventes* de Peire Bremon Ricas Novas adressé à Sordel (éd. et trad. G. Bertoni et A. Jeanroy, « Un duel poétique au XIII<sup>e</sup> siècle. Les *sirventes* échangés entre Sordel et Peire Bremon Ricas Novas », *Annales du Midi*, 28, 1916, p. 269-305, pièce 4, v. 36). Rappelons enfin que la mention d'une telle mutilation constitue éventuellement un élément qui permettrait de rattacher les deux *sirventes* de Marcoat au *sirventes joglaresc* (en considérant que la perte d'une main ou d'un pied suffit à faire de Domein Serena et de Serra des jongleurs, ce qui paraît tout de même difficile).

<sup>35</sup> Si on laisse de côté les *sirventes-ensenhamens*, le défaut de compétence principalement visé se trouve être le chant (Bertran de Born, pièce 40, str. 2 et 7, v. 11-14 et 47-48 ; Lanfranc Cigala, pièce 17, str. 2, v. 37-40 ; Uc de Saint-Circ, str. 2, v. 12), quoique d'autres manquements soient parfois évoqués, notamment dans la pièce 17 de Lanfranc Cigala, un texte qui sur ce point se rapproche d'ailleurs des *sirventes-ensenhamens*.

capacité à voyager, comme en témoignent aussi les *sirventes* de Raimon de Miraval. Enfin, parmi ce type de reproches, il faut faire un sort particulier aux propos visant la lâcheté et le manque de vaillance au combat du *joglar*. Bertran de Born insiste particulièrement sur ce point dans son *sirventes* adressé à Mailolin, stigmatisant sur deux strophes (str. 3-4, v. 15-28) la veulerie du personnage, avant de conclure :

Mal vos tenen per asertuc  
 D'armas en la ost dels basclos,  
 Que un non hi a dels garçons  
 Que denan vos non assailha.  
 Si.s defendian ab melos,  
 Cascus intrer'i anz que vos,  
 S'avias elm e ventailha.  
 (str. 5, v. 29-35)

Il semble bien, dans ce passage, que soit reconnue chez le jongleur la possibilité de posséder certaines compétences guerrières, même s'il n'appartient visiblement pas à l'élite des combattants (Mailolin fait partie de l'armée des routiers, il n'a ni heaume ni ventaille). On mettra donc en bonne place, à côté de ceux que peut nous procurer la littérature narrative<sup>36</sup>, les témoignages de troubadours<sup>37</sup> pouvant attester l'existence du jongleur guerrier, que ce soit en déplorant sa poltronnerie ou en évoquant – comme le font Giraut de Bornelh ou Raimon de Miraval à propos de Fornier – la reconversion d'un ancien soldat en *joglar*, ce qui montre là encore la proximité du jongleur d'avec le métier des armes. De son côté Bernart de Rovenac peut également s'en prendre d'autant plus facilement à la lâcheté de Rainier (str. 1 et 5, v. 5 et 46) qu'il s'agit d'un ancien chevalier qui « per joglaria / Detz cavallairia » (str. 5, v. 41-42).

### 3) Défauts moraux spécifiques

La condition de jongleur semble appeler des vices particuliers, souvent mentionnés dans les *sirventes joglarescs* : ainsi la gloutonnerie (Bertran de Born, pièce 40, str. 6, v. 36-42 ; Cerveri de Girona, str. 3, v. 15-16 ; Gausbert de Pucibot, str. 3, v. 21 ; Giraut de Bornelh, str. 4, v. 32-33), la rapacité (« vous êtes plus avide d'habits que le loup de brebis ou d'autre viande », str. 4, v. 31-33, déclare Bernart de Rouvenac à propos de Rainier ; de même Bertran de Born, pièce 42, str. 1, v. 6 ; Peire de la Mula, *Una lei vei d'escuolh*, v. 5), la paresse (Bertran de Born, pièce 40, str. 4, v. 22-28 ; Giraut de Bornelh, str. 5, v. 43), la bêtise (Bertran de Born, pièce 40, str. 2, v. 10 ; Gausbert de Pucibot, str. 1 et 4, v. 1 et 25 ; Uc de Saint-Circ str. 2 et 3, v. 13-14 et 22), l'orgueil ou la vantardise (Lanfranc Cigala, pièce 17, v. 3 ; Peire de la Mula, *Dels joglars servir mi laisse*, v. 5-6), le bavardage (Lanfranc Cigala, pièce 17, str. 1, v. 15 et 20), le mensonge (Cerveri de Girona insiste particulièrement sur ce point dans la deuxième strophe de la pièce 32, construite sur l'anaphore de deux formes du verbe *mentir*), la flagornerie (Bernart de Rovenac, str. 2, v. 16 ; Cerveri de

<sup>36</sup> Voir notre *Jongleur dans la littérature narrative*, p. 101-116.

<sup>37</sup> Voir aussi Cerveri de Girona (str. 4, v. 19-20) et Giraut de Bornelh (str. 2, v. 14-18, en faisant référence à l'ancien métier d'*arbaletier* de Cardaillac).

Girona, str. 2, v. 7), la médisance (Bernart de Rovenac, str. 1-3, v. 7, 11-15 et 21-25 ; Lanfranc Cigala, pièce 17, str. 2, v. 44 ; Peire de la Mula, *Dels joglars servir mi laisse*, str. 2, v. 13)... Enfin la *paubreira* (« pauvreté »)<sup>38</sup> du *joglar* est souvent soulignée dans ces textes, mais peut-on parler de défaut spécifique au jongleur, et même de défaut ?

#### 4) Défauts moraux non spécifiques

À dire vrai la démarcation d'avec les défauts spécifiques est difficile à tracer, et on peut se demander si la distinction est véritablement opératoire. Elle peut permettre du moins de souligner que dans certains *sirventes* la critique perd toute spécificité en même temps que toute mesure, le jongleur étant à la fois très vaguement et très péjorativement compté au nombre des *vilans*, des *fols* et des bons à rien : voir en particulier Cerveri de Girona (v. 3-6), Giraut de Bornelh (Cardaillac est un tel bon à rien qu'il ne lui reste qu'à être jongleur), Gausbert de Pucibot (l'ensemble de la pièce) ou Uc de Saint-Circ (str. 2-3, v. 14, 22, 24 et 26, avec la répétition insistante des substantifs *folia* et *follor*).

#### 5) Autres critiques

On mettra enfin à part un reproche qui revient avec quelque insistance chez Peire de la Mula : la multiplication des jongleurs, que le troubadour dit plus nombreux « que des levrauts » ou « que des gouttes de pluie » (*Dels joglars servir mi laisse*, v. 7-8 et 11 ; de même dans *Una lei vei d'escuolh*, v. 7). Peut-être faut-il voir là, avec d'autres témoignages allant dans le même sens<sup>39</sup>, le signe d'une effective multiplication des jongleurs au début du XIII<sup>e</sup> siècle, comme le suppose M. Aurell, ainsi que d'une « professionnalisation de la poésie provençale »<sup>40</sup>.

C'est donc bien, en somme, un portrait exclusivement négatif du *joglar*, mais un portrait tout de même, celui d'un professionnel du divertissement aux compétences plus ou moins étendues ou variés, exerçant une activité rémunérée, dont la rentabilité est loin d'être toujours assurée, en allant d'un employeur à un autre. Dans un tel concert de critiques, les seuls éléments d'une définition plus positive, ou plus pragmatique, du métier se trouvent dans le *sirventes* que Raimon de Miraval adresse à Fornier :

Joglars siatz  
E meitadatz  
Sens ab foudatz ;

<sup>38</sup> Voir Bernart de Rovenac (str. 2, v. 17), Bertran de Born (pièce 41, str. 2, v. 11), Gausbert de Pucibot (str. 4, v. 26), Giraut de Bornelh (str. 8, v. 65), Raimon de Miraval, pièce 39 (str. 2, v. 10-12)...

<sup>39</sup> On peut penser notamment aux vers d'Aimeric de Peguilhan déjà cités plus haut (pièce 32, v. 3-5), ou bien – déjà à la fin du XII<sup>e</sup> siècle... – à *Cantarai d'aquestz trobadors* de Peire d'Alvernhe : « Car tel est aujourd'hui adoubé pendant que cent se font jongleurs » (trad. P. Bec, *Anthologie des troubadours*, Paris, UGE (10/18), 1979, p. 126, v. 41-42).

<sup>40</sup> M. Aurell, *La Vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1989, p. 126-129.



C'om trop senatz  
 Entre.ls prezatz  
 Non val gaire.

Los pros lauzatz,  
 E dels malvatz  
 Non retengatz  
 Lor amistatz,  
 Qe pieitz prendatz  
 C'us trichaire.  
 (str. 6-7, v. 51-62)

Définition plus positive certes, avec son conseil de mesure, mais qui souligne aussi combien le jongleur reste dépendant de ses éventuels protecteurs, auxquels il doit plaire, comme des troubadours, libres de lui distribuer l'éloge et – surtout – le blâme.

#### *Un cas particulier : la réplique du jongleur Lantelm*

Il nous faut avant de conclure évoquer un cas très particulier : celui du *sirventes* de Lanfranc Cigala adressé au jongleur Lantelm, pour lequel on possède une réplique de l'intéressé – à supposer bien sûr que ce ne soit pas le poète lui-même qui ait joué à se répondre. À vrai dire on se situe ici aux marges du genre du *sirventes joglaresc*, dont on pourrait dire qu'il n'appelle ni ne suppose de réplique ; de fait, la satire du jongleur est d'autant plus efficace qu'elle s'adresse à un destinataire muet, incapable de se défendre contre les attaques dont il est l'objet.

On trouve cependant dans le seul manuscrit à nous avoir conservé le *sirventes joglaresc* de Lanfranc Cigala, immédiatement à sa suite, une longue réplique de Lantelm, un peu plus longue même que le poème de Lanfranc (72 vers au lieu de 64). De destinataire muet, impuissant, victime d'une parole poétique auquel il n'a pas accès, entièrement soumis à la vindicte du troubadour, voilà que le jongleur accède à la parole, compose à son tour, s'affirme comme *trobador*. Bien plus, comme nous le montre la réplique de Lantelm, le jongleur, non content de lui répondre, rivalise visiblement avec le poète dont il a été la cible : les deux pièces suivent – si l'on en croit la reconstitution de F. Branciforti – le même schéma métrique complexe, et Lantelm à plusieurs reprises reprend des expressions de Lanfranc<sup>41</sup>, fait des comparaisons<sup>42</sup> ou des allusions littéraires<sup>43</sup> qui font écho à celles du troubadour.

<sup>41</sup> Les parallélismes sont évidents dès le début de la réponse : « Lanfranc, qi.ls vostres fals diz coill / A pauc d'entendenz » (v. 1-2) est visiblement calqué sur « Lantelm, qui.us onra ni.us acuouill / A pauc de sciENZA ». De même ensuite avec « eu m'orgoill » (v. 5) faisant écho à « orgoill » (v. 3), « metez en remoill » (v. 39) à « meton [...] en moil » (v. 11), « iuge tavec » (v. 19) à « ioglar nec » (v. 19), la reprise du terme *grec* (v. 54 et v. 23) dans deux sens notablement différents, etc.

<sup>42</sup> La comparaison initiale des raisins (v. 3-4) semble répondre aux métaphores végétales de Lanfranc (le bon grain et l'ivraie v. 9-10, la verte feuille v. 39-40).

<sup>43</sup> L'évocation d'Erec (v. 23-24) répond visiblement à celle de Keu par Lanfranc (v. 43-44). Quant au reproche fait à Lanfranc de préférer les « faulas d'Estout de Vertfoill » au « lais de

De même, quoique l'essentiel de la pièce consiste en de violentes attaques *ad hominem*, voire en insultes (comme c'était déjà le cas chez Lanfranc), Lantelm critique opportunément la « falsa sentenza » ou l'« avol sentenza » (v. 16 et 72) que Lanfranc a exprimée à son propos, alors qu'il exerce justement la fonction de « iuge » (le terme est répété v. 5, 19, 27 et 65). Enfin, en dépit justement des reproches de Lanfranc, Lantelm fait parade de sa culture, non seulement en montrant une connaissance précise de certaines œuvres (en particulier *Erec et Enide*), mais aussi en menaçant de poursuivre l'ignorance de Lanfranc à coups de *grec* et de *latin* (v. 54-55), formule qui pourrait laisser supposer, si ce n'est pas seulement une vantardise ou une boutade, un niveau élevé d'éducation et de culture.

Si l'on considère néanmoins ces deux pièces comme un ensemble, il paraît évident que l'on s'éloigne du genre du *sirventes joglaresc* pour aller vers autre chose. Il n'est plus du tout question, avec Lanfranc Cigala et Lantelm, que le *sirventes* réponde à une demande du jongleur ou qu'il puisse lui servir de recommandation, et la relation entre le *joglar* et le *juge* – ne serait ce que parce qu'il y a réponse du jongleur – apparaît se situer sur un certain pied d'égalité. Du portrait satirique du *joglar*, on glisse en outre vers la satire *ad hominem* et vers la joute verbale entre deux poètes, l'un jongleur, l'autre chevalier le plus souvent, dont on conserve divers exemples sous forme d'échanges de *sirventes* parfois, de *tensos* surtout – textes dont il n'y a pas lieu de parler ici, car ils relèvent d'une autre situation d'énonciation, certes toujours dans l'invective, mais où le monologue fait place au dialogue<sup>44</sup>.

### Pour conclure

En somme, même si le jongleur occupe une place centrale dans le *sirventes joglaresc*, dans la mesure où il est à la fois l'objet et le destinataire spécifiques du message poétique, sa position d'infériorité vis-à-vis du troubadour reste pourtant fortement marquée. Destinataire spécifique certes, il n'a toutefois pas – à une seule exception près, celle de Lantelm – la possibilité de répondre aux reproches qui lui sont adressés, n'a pas accès à la parole poétique : de fait le jongleur, puisqu'il demande un *sirventes* au troubadour, ne peut se définir lui-même comme poète, quand bien même le *sirventes-ensenhamen* de Guiraut de Calanson cite le « trobar » (str. 3,

---

Cebrefoill » (v. 41-43) – où l'on peut voir une opposition entre les « fables » ou bien les « vantardises » guerrières, en l'occurrence concernant le chevalier Estout de Verfeuil, personnage du *Roman de Jaufré*, et les histoires d'amour comme celle de Tristan et Iseut –, il semble pouvoir être rapproché de celui que Lanfranc adresse à Lantelm (« E comatz de Gui de Nantoill / En loc de Valenza », v. 5-6).

<sup>44</sup> Citons néanmoins à titre indicatif certains de ces textes, parmi ceux qui manifestent le plus de proximité avec le *sirventes joglaresc* : ainsi les deux *sirventes* échangés par Bertran d'Alamanon (*Le Troubadour Bertran d'Alamanon*, éd. et trad. J.-J. Salverda de Grave, Toulouse, 1902) avec l'ancien jongleur Guigo (pièce 12 et sa réponse) et une *tenso* du même avec le jongleur Granet (pièce 18) ; ou bien le *partimen* (dans P. Bec, *Florilège en mineur*, Orléans, Paradigme, 2004, p. 197-201) qui oppose Bertran d'Aurel et Guillem Augier Novella, ancien *sirven* devenu *joglar* (v. 11-12 et 40), qui se demandent « Qual mestiers es plus aontos, / D'esser joglar o laire ? » (v. 6-7).

v. 13) parmi les compétences qu'il devrait posséder<sup>45</sup>. La définition du *joglar* est en outre essentiellement négative<sup>46</sup>, jusqu'au paradoxe : incapable de se faire valoir lui-même, le jongleur quémande une recommandation qui ne peut que lui nuire, ou s'attire dans les *serventes-ensenhamens* des conseils qu'on peut supposer impossibles à suivre ; dépourvu de toutes les qualités qui font un bon jongleur, il en a en même temps tous les vices. On ne peut donc que s'interroger, *in fine*, sur la destination de ces poèmes : satires cruelles des jongleurs, à prendre au pied de la lettre ; recommandations tout de même, quoique jouant de l'antiphrase ; simples divertissements poétiques, ne concernant peut-être pas de vrais jongleurs ; portraits masqués des troubadours eux-mêmes, exprimant leurs angoisses face à un possible manque de succès<sup>47</sup> ; un peu de tout cela à la fois ?

Silvère Menegaldo  
Université d'Orléans – CESFiMA

---

<sup>45</sup> Voir aussi le *serventes joglaresc* anonyme *Gioglaret, quant passarez*, qui prête apparemment la même capacité de composition au jongleur.

<sup>46</sup> Ce point a été bien noté par C. Léglu : « these songs rehearse a construction of the *joglar* as inherently negative and parasitical » (art. cit., p. 51).

<sup>47</sup> C'est l'hypothèse – séduisante, mais impossible à étayer d'arguments véritablement déterminants – formulée par R. Lafont à propos de Guerau de Cabrera (« Relecture de *Cabra juglar* », *Revue des langues romanes*, 104, 2000, p. 337-377 : *Cabra* n'est pas un véritable jongleur, mais « une hypostase du sujet Cabrera », p. 341) et de façon générale pour les *serventes joglarescs* par C. Léglu, art. cit., p. 54 (« the *joglar* is the recipient of the poet's fears that his songs – and his appointed transmitters – will not be successful. He thereby becomes the troubadour's image in the negative, and his name occasionally appears to echo that of the speaker »).

## Annexe

### Traduction commentée des vingt-deux *sirventes joglarescs*

Les vingt-deux poèmes sont présentés par ordre alphabétique d'auteur, la pièce anonyme à la fin. Chaque *sirventes* est précédé d'un chapeau introductif présentant brièvement l'auteur<sup>48</sup> et la pièce, ainsi que l'édition utilisée pour la traduction<sup>49</sup>, avec éventuellement quelques indications bibliographiques complémentaires.

1 – BERNART DE ROVENAC

*Una sirventesca* (PC 66.4)

On a conservé seulement quatre *sirventes* de ce troubadour originaire de Rouvenac (Aude), qui ont dû être composés entre 1241 et 1275 environ. Il était connu de Cerveri de Girona, qui l'attaque dans un de ses *sirventes*, et calque sur le schéma métrique du poème qui suit une autre de ses pièces<sup>50</sup>.

Il s'agit là d'un *sirventes joglaresc* un peu particulier, adressé non pas à un jongleur qui l'a toujours été, mais à un certain Rainier qui a renoncé à être chevalier pour devenir *joglar* (str. 5), sans qu'on puisse savoir si cette mention est à prendre au pied de la lettre<sup>51</sup> ou si elle a plutôt une valeur métaphorique – Rainier serait en ce cas un chevalier qui se comporte comme un jongleur, accusation dont on a d'autres témoignages dans la lyrique d'oc<sup>52</sup>.

Texte : G. Bosdorff, « Bernard von Rouvenac, ein provenzalischer Trobador des XIII. Jahrhunderts », *Romanische Forschungen*, 22, 1908, p. 761-827, pièce 2.

(1) C'est un *sirventes* tout frais, seigneur Rainier, que je vous laisserai en capital, puisque vous allez si gracieux à la danse, sans vous soucier des armes, et

<sup>48</sup> Pour la présentation des auteurs, nous avons principalement eu recours aux notices du *Dictionnaire des lettres françaises* et de la grande anthologie de M. de Riquer (*Los Trovadores. Historia literaria y textos*, éd. et trad. M. de Riquer, Barcelone, Ariel, 1992 [1<sup>e</sup> éd. 1975], trois tomes), ainsi bien sûr qu'aux éditions citées. Le cas échéant, les citations des *vidas* sont faites d'après les *Biographies des troubadours*, éd. et trad. J. Boutière, A. Schutz et I.-M. Cluzel, Paris, Nizet, 1964 (2<sup>e</sup> éd.).

<sup>49</sup> Précisons que les traductions proposées ici sont toutes de notre fait, sans oublier d'ajouter combien nous sommes redevables de celles qui existaient déjà, en français ou dans d'autres langues.

<sup>50</sup> Voir Cerveri de Girona, *Obras completas*, éd. et trad. M. de Riquer, Barcelone, Instituto Español de Estudios Mediterraneos, 1947, pièces 37 et 42 respectivement.

<sup>51</sup> Le cas n'est pas rare, si l'on en croit par exemple les *vidas* d'Arnaut Daniel, Peirol, Guillem Ademar ou Cadenet ; ou bien encore Grimoart Gausmar, « qu'ès cavaliers e fai joglars » (v. 38), évoqué par Peire d'Alvernhe dans *Cantarai d'aquestz trobadors*.

<sup>52</sup> Voir notamment le cas de Sordel dans « Un duel poétique au XIII<sup>e</sup> siècle. Les *sirventes* échangés entre Sordel et Peire Bremon Ricas Novas », éd. G. Bertoni et A. Jeanroy, *Annales du Midi*, 28, 1916, p. 269-305.

puisque vous ressemblez à seigneur Bresca, en disant du mal de la noblesse. Aussi à maintes portes vous avez frappé maints coups mauvais et honteux.

(2) Vous avez composé une strophe médisante et mensongère, quand, dans une cour comtale, votre langue cancanière a dit bien du mal du comte. Mais si vous la faites flagorneuse, jamais vous ne guérissez pour autant de votre pauvreté. Aussi à maintes portes vous avez frappé maints coups mauvais et honteux.

(3) Pour un vêtement abîmé, vous avez donné une pique acérée<sup>53</sup> ; mais c'est à votre avantage, car votre langue est bien plus redoutée que votre bannière, grâce à qui vous obtenez tant de vêtements froissés et déchirés. Aussi à maintes portes vous avez frappé maints coups mauvais et honteux.

(4) Vous êtes plus avide d'habits que le loup de brebis ou d'autre viande ; autrefois, à Marseille, vous avez reçu la bastonnade à cause d'une cape rouge, parce que vous l'emportiez avec vous. Aussi à maintes portes vous avez frappé maints coups mauvais et honteux.

(5) Quand vous avez abandonné la chevalerie pour la jonglerie, vous avez fait chose raisonnable. Vous avez bien pris ce que je vous disais, vil jongleur, car jamais les armes ne vous ont plu, mais la tromperie vous a séduit. Aussi à maintes portes vous avez frappé maints coups mauvais et honteux.

(6) À présent je cesse tout à fait de dire du mal de vous, car en vous il y a tant de folie que mes reproches n'y feraient rien. Aussi à maintes portes vous avez frappé maints coups mauvais et honteux.

## 2 – BERTRAN DE BORN

*Mailolin, joglar malastruc* (PC 80.24)

Ce célèbre troubadour, chevalier et seigneur de Hautefort (Dordogne), a mêlé indissolublement sa vie durant son goût pour la guerre, la politique et la poésie. Né vers 1140, il meurt avant 1215, après s'être retiré vers 1194 en l'abbaye de Dalon, voisine du château de Hautefort, et avoir cessé toute activité littéraire. On conserve de Bertran de Born plus de quarante pièces d'attribution certaine, dont de nombreux *sirventes*.

Contrairement aux deux pièces suivantes, il s'agit là d'un *sirventes joglaresc* tout à fait caractéristique, adressé à un jongleur expressément désigné comme tel, dont Bertran de Born entreprend d'énumérer les défauts. On notera l'intérêt que présente la strophe 5, puisqu'elle reconnaît clairement au jongleur la possibilité de jouer un rôle militaire, quoique subalterne, s'agissant de se battre « dans l'armée des routiers », sans « heaume » ni « ventaille » – autant d'attributs propres au chevalier.

Texte : *L'Amour et la guerre. L'œuvre de Bertran de Born*, éd. et trad. G. Gouiran, Université de Provence, 1985, pièce 40.

---

<sup>53</sup> On peut envisager un double sens et comprendre à la fois « pour un vêtement abîmé, vous avez renoncé à la chevalerie » (avec un emploi métonymique de *lansa*, pour désigner le statut de chevalier) et « pour un vêtement abîmé, vous avez donné en échange une pique acérée » (si l'on admet un emploi figuré de *lansa* équivalent au français moderne *pique*, ce qui est peut-être un peu aventuré).

(1) Mailolin, malheureux jongleur, puisqu'on m'a mis en relation avec vous et que vous venez me demander des chansons, je souhaite vous être utile sur ce point. En effet vous êtes vil, sous une apparence honnête ; mieux vaudrait pour vous être champion<sup>54</sup> que de vivre des rebuts<sup>55</sup> des autres.

(2) À mon gré vous avez une conversation si pesante qu'un autre homme en serait irrité. C'est que vous êtes plus bête qu'un mouton ; et la corneille chante plus clair que vous : mieux vaut écouter, plutôt que vous, un porc ladre qu'on examine ou un blessé quand on le charcute.

(3) Si quelqu'un vous disait peureux, ce semblerait mensonge ; comme vous êtes un jeune et grand garçon, vous avez l'air d'être courageux ; mais là où le lièvre est un lion, vous êtes lâche, indolent, mou, absolument sans défense.

(4) À l'intérieur, vous êtes plus creux qu'un sureau, et un ciron a plus de cœur que vous ; mais quant au foie et aux poumons, vous les avez grands sous votre vêtement. Et vous êtes si endormi le matin que, quiconque vous adresse une ou deux paroles, vous semblez ne pas vous en soucier.

(5) C'est à tort qu'on compte sur vous pour les combats dans l'armée des routiers, car il n'y a pas un seul goujat qui n'aille à l'attaque avant vous. Même si vos adversaires se défendaient avec des melons, tout le monde entrerait dans la place avant vous, porteriez-vous heaume et ventaille.

(6) Là où vous sentez rôtir des moutons, vous montrez plus de hâte à rentrer qu'à rester à la palissade ou au portail ; et le rognon n'est pas si grand qu'en un seul morceau ou en deux vous ne puissiez l'avalier, quiconque le découpe pour vous.

(7) Raimon de Planel, comme c'est un homme de bien, je veux qu'il reçoive le *serventes* issu de vous<sup>56</sup>, et que la mélodie en sorte avec peine ; car vous chantez plus mal qu'un paon et vous gâtez les paroles comme les mélodies : aussi est-il fou, celui qui vous les confie.

### 3 – BERTRAN DE BORN

#### *Fuilhetas, ges autres vergiers* (PC 80.16)

Au premier abord, cette pièce, plutôt obscure et visiblement allusive, ne concerne en rien le jongleur. Il semble néanmoins qu'on puisse la compter au nombre des *serventes joglarescs* dans la mesure où elle est adressée à un certain *Fuilhetas* (« Petites-Feuilles »), sobriquet qui pourrait bien désigner un jongleur, comme celui de *Fuilheta* (« Petite-Feuille », au singulier cette fois) dans la pièce suivante, et peut-être le même jongleur. Quelques éléments, dans les trois premières strophes, peuvent en outre soutenir cette hypothèse : la référence à la mobilité du personnage, à sa pauvreté, et le conseil que le troubadour lui donne de se trouver un patron – autant

<sup>54</sup> Le terme *campio* (« champion ») désigne celui qui se battait à la place de quelqu'un d'autre dans un combat judiciaire, métier jugé peu glorieux.

<sup>55</sup> Le manuscrit a *corailha*, que G. Gouiran corrige en *curailha* (« rebut ») ; on pourrait conserver à la limite « vivre du courage des autres », mais la formule serait tout de même un peu bizarre.

<sup>56</sup> Le vers « Vueilh q'aia.I serventes de vos » est probablement à entendre de deux manières, ce qui est difficile à restituer dans la traduction : c'est à la fois « je veux qu'il ait le *serventes* à votre sujet » et « je veux qu'il ait le *serventes* de votre part ».

de traits susceptibles d'en faire un jongleur. Le *sirventes joglaresc* consisterait alors en une sorte de variation métaphorique et humoristique autour du surnom du jongleur, tout en évoquant, peut-être, un moment réel de la vie du *joglar*, celui de la reprise des activités après la période hivernale.

Texte : *L'Amour et la guerre. L'œuvre de Bertran de Born*, éd. et trad. G. Gouiran, Université de Provence, 1985, pièce 41.

(1) Petites-Feuilles, il n'est certes pas d'autres vergers que fasse feuiller mars ou février, sinon vous, qui êtes trop pressé de descendre de la montagne jusqu'ici, avant que la grande chaleur ne s'abatte ; j'ai déjà vu en effet un arbre en feuilles se hâter, puis le gel le flétrit.

(2) Mais toujours vous sortez volontiers de votre terre parmi les premiers, avant que la fleur ne soit dans le pré. Et vous contez une histoire de pauvreté, comment vous et votre tribu, l'hiver vous a tenus enfermés, si bien que jamais un n'a passé la barrière.

(3) Petites-Feuilles, mettez-vous au service du seigneur Archambaut, le dernier né, car l'autre lui a entièrement abandonné le mérite et lui l'a acquis. Et puisqu'il mène ses affaires avec aisance et noblesse et que je le vois adroit et bien fait, j'approuve qu'il se précipite vers la gloire.

(4) Dame Modération, vous êtes bien légère et agissez comme l'épervier qui renonce après s'être élancé ; mais moi, tel le limier obstiné, dès que je me jette sur la piste, un millier d'années ne saurait me faire renoncer à tout le moins à aboyer sans cesse.

(5) Dame Modération, je ne suis certes pas de Leucate ; au contraire, j'ai abandonné tout cela et je me trouve à Damiate.

#### 4 – BERTRAN DE BORN

*Fuilheta, vos mi preiatz qe ieu chan* (PC 80.17)

Même s'il n'est pas explicitement désigné comme tel, il ne fait guère de doute dans cette pièce que *Fuilheta* (« Petite-Feuille ») est bien un jongleur qui, venu demander une chanson à Bertran de Born, reçoit pour sa peine une bordée d'insultes – autant de traits répondant bien à la définition du *sirventes joglaresc*. Néanmoins, dans le seul manuscrit (M) où elle se trouve, la pièce ne constitue pas à première vue un tout homogène : en effet les deux premières strophes, qui relèvent bien du *sirventes joglaresc*, sont suivies de trois autres strophes et d'un envoi, ce second ensemble constituant une sorte de version alternative d'une chanson de croisade que Bertran de Born a probablement composée au printemps 1188. Quoique la jonction s'opère assez mal – d'un point de vue seulement sémantique, et non prosodique, puisqu'il s'agit du même schéma métrique – entre les deux strophes adressées à *Fuilheta* et les suivantes, rien n'empêche de penser, comme le suggère G. Gouiran, que « tout hétérogène qu'il est [...], le texte du manuscrit M pouvait être chanté comme un ensemble : les deux premières strophes apprennent à l'auditeur que *Fuilheta* est venu demander une chanson à Bertran, qui lui répond sur le mode tradition-

nel, et les trois *coblas* suivantes peuvent fort bien être la chanson que le poète accepte, toute plaisanterie achevée, de confier au jongleur »<sup>57</sup>.

Texte : *L'Amour et la guerre. L'œuvre de Bertran de Born*, éd. et trad. G. Gouiran, Université de Provence, 1985, pièce 42 (pour les deux premières strophes) et pièce 34 (p. 684, pour la version du manuscrit M).

(1) Petite-Feuille, vous me priez de chanter, mais je n'ai ni seigneur ni voisin qui ait envie ou désir d'une telle chose, ni qui veuille le moins du monde que je le sermonne avec mes chansons. Mais vous, vous vous réjouissez davantage d'un profit honteux que d'une perte honorable ; et vous avez fait un mauvais choix, à mon avis.

(2) La voix rauque dont vous criez en chantant, le corps noir qui vous fait ressembler à un Sarrasin, les pauvres mots dont vous usez dans vos récits... et puisque vous sentez le sapin, la résine et le pin comme un misérable Savoyard, et puisque vous êtes mal vêtu et que vous vous tenez mal, pourvu que vous partiez, je satisferai votre exigence :

(3) À présent on verra qui a le plus grand mérite, de tous ceux qui se sont levés matin. Celui de Messire Conrad est plus pur, sans artifices, lui qui se défend là-bas, à Tyr, contre le seigneur Saladin et sa cruelle armée. Dieu lui viendra en aide, car les secours tardent à arriver. Seul il aura la gloire, puisque seul il supporte la peine.

(4) Messire Conrad, je vous recommande à Jésus, car je serais allé là-bas, avec vous, je vous le certifie ; mais j'y ai renoncé quand j'ai vu que les plus grands se croisaient, les rois et les princes. Puis j'ai vu ma dame, belle et blonde, si bien que mon courage est allé faiblissant ; je serais allé là-bas avec vous, si j'en avais su autant.

(5) À présent je crains le seigneur Oui-et-Non, car il lui déplaît que je lui fasse la moindre remontrance. Quant au roi français, il se met trop en peine et j'ai peur qu'il ne se porte contre moi. Jamais au siège de Troie il n'y eut autant de ducs, de princes ni d'émirs que j'en ai désormais, par mes chansons, attaché à ma perte.

(6) Auprès de mon Isembart, au-delà de Troyes, va, *sirventes*, et dis-lui de ma part, car je le lui mande, que pour les rois croisés c'est une honte de ne pas partir.

#### 5 – BERTRAN DE PARIS EN ROUERGUE

*Guordo, ie.us fas un sol sirventes l'an* (PC 85.1)

On ne sait rien sur Bertran de Paris en Rouergue, sinon, comme l'a montré F. Pirot, qu'il fut certainement le quatrième du nom dans la famille des (modestes) seigneurs du château de Paris en Rouergue, et qu'il aurait composé la seule pièce que l'on conserve de lui – le *sirventes-ensenhamen* adressé à Gordo – vers 1270-1290 dans l'entourage de la cour de Rodez, eu égard aux noms des deux personnages cités dans l'envoi de ce texte.

Comme les deux autres *sirventes-ensenhamens* que l'on possède, la pièce adressée à Gordo consiste essentiellement en l'énumération de tout ce que le jongleur ne sait pas, et en particulier de toutes les histoires qu'il ignore. Ainsi le poète

---

<sup>57</sup> G. Gouiran, éd. cit., p. 795.



brosse le portrait satirique du *joglar*, mais joue aussi, visiblement, de la culture de son public, tout en faisant étalage de la sienne : si certaines références sont assez transparentes, d'autres peuvent solliciter de façon exigeante la sagacité du lecteur, voire se transformer en véritables énigmes – corruption du texte aidant, éventuellement. Après la strophe introductive s'ouvre donc une série de références renvoyant essentiellement, de même que dans les deux autres *sirventes-ensenhamens*, à quatre domaines littéraires et culturels : les domaines biblique, antique, épique et arthurien. La liste fournie par Bertran de Paris se distingue néanmoins par quelques traits particuliers, qui probablement participent de la portée comique de la pièce : le mélange des matières, dès la deuxième strophe par exemple ; la répétition des mêmes références, avec plusieurs renvois – dont le retour ne laisse pas d'intriguer<sup>58</sup> – au *Roman de Thèbes* (Tydée, Adraste et Polynice str. 3 ; et peut-être str. 6) au *Roman d'Alexandre* (Alixès, str. 1 ; le saut de Tyr, str. 4 ; celui qui « voulut savoir quelle profondeur a la mer », str. 5 ; le roi Neptanabus, str. 8) ; surtout de probables incongruités volontaires, quand une même référence associe deux éléments qui ne vont manifestement pas ensemble, ainsi lorsqu'il est question d'Yvain apprivoisant un oiseau (str. 5), alors qu'il est connu bien plutôt pour l'avoir fait d'un lion<sup>59</sup>.

Texte : F. Pirot, *Recherches sur les connaissances littéraires des troubadours occitans et catalans des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Les « sirventes-ensenhamens » de Guerau de Cabrera, Guiraut de Calanson et Bertrand de Paris*, Barcelone, Real Academia de Buenas Letras, 1972<sup>60</sup>.

<sup>58</sup> Si l'on veut donner à ces répétitions un rôle, ce pourrait bien être de servir les intentions plaisantes du *sirventes-ensenhamen*, en suggérant qu'en fait la culture du troubadour n'est pas si étendue, puisqu'il revient toujours aux mêmes œuvres.

<sup>59</sup> Ce genre de méli-mélo volontaire, visant à susciter le rire, est bien attesté en langue d'oïl avec les différentes tirades regroupées sous le titre de *Deus bordeors ribauz*. Ce qui pose néanmoins problème ici, comme nous l'avons signalé plus haut (voir note 30), c'est que la plaisanterie n'est ni affichée ni évidente, si bien qu'on ne peut véritablement trancher entre incongruité volontaire et allusion à un récit ou un épisode éventuellement non répertoriés ; précisons d'ailleurs qu'à aucun moment dans son commentaire, même à propos d'Yvain, F. Pirot ne suggère qu'il pourrait s'agir d'une confusion intentionnelle.

<sup>60</sup> Les trois *sirventes-ensenhamens* édités et analysés par F. Pirot dans sa publication de 1972 posent d'importants problèmes éditoriaux, en particulier ceux de Guerau de Cabrera (n°11) et de Guiraut de Calanson (n°12), problèmes que le savant belge n'a d'ailleurs pas tous résolus. Les difficultés sont en fait de plusieurs ordres conjoints : 1) ces textes ne sont conservés que dans un ou deux manuscrits, plus ou moins fortement corrompus, surtout en ce qui concerne les noms propres cités ; 2) lorsque la référence n'est pas évidente, l'éditeur est amené à se demander, sans souvent pouvoir trancher, si elle est déformée ou si elle renvoie à des personnages ou des épisodes inconnus (ce qui est toujours possible étant donné qu'on ne connaît qu'une fraction de tous les récits ayant circulé au Moyen Âge) ; 3) l'éditeur doit donc naviguer entre deux écueils, le respect de la lettre du texte, aboutissant à une impasse (la référence ne fait pas sens), et le rétablissement d'une cohérence nécessairement hypothétique. Comme il n'était évidemment pas envisageable, dans le cadre de cette Annexe, de reprendre le commentaire extrêmement fouillé de F. Pirot (quoique peut-être pas aussi complet que les 655 pages de son étude en donnent l'impression), nous préférons y renvoyer une fois pour toutes, nous contentant de rappeler ou de proposer ponctuellement un éclaircissement ou une

(1) Gordo, je compose pour vous un seul *sirventes* par an, et si j'avais pu, je vous l'aurais fait bel et bon. Mais à présent je vois que c'est peine perdue et je veux désormais que vous cherchiez un autre patron. Jamais vous n'avez su chanson ni *sirventes*, *vers* ni *descort* que j'aurais pu composer pour réciter en cour. Comme l'ignorance vous égare et vous confond, souvent vous dites en haut ce qui est en bas.

(2) Certes vous ne savez pas au sujet d'Arthur autant que j'en sais, ni de sa cour où il eut beaucoup de mercenaires<sup>61</sup> ; ni, d'Ospinel, comment il tua l'estropié, ni comment l'émir fortifia Tolède ; à propos de Moïse, comment il passa par la mer ; ni d'Alixès, qui ce fut et ce qu'il sut faire ; et vous ne savez pas qui fut le meilleur homme du monde ; ni comment Narcisse se perdit dans la fontaine.

(3) Et vous ne savez pas, au sujet de Tydée, comment, à proximité du géant, ni quand il lui prit le château ; ni ne connaissez les histoires de Tristan, ni du roi Marc, ni du bel Absalon ; à propos d'Apollonius, je ne pense pas que vous sachiez quelque chose ; ni d'Adraste aucun exploit qu'il aurait fait ; ni ne savez pourquoi Polynice cacha son nom devant le palais à l'heure du premier sommeil.

(4) Et vous ne savez pas qui fit le saut de Tyr ; ni, au sujet d'Orgueilleux, le bon enchanteur, comment il bâtit le palais et la tour devant l'armée pour trahir le puissant roi<sup>62</sup> ; ni ne savez, au sujet du seigneur de Paris<sup>63</sup>, avec quelles forces il prit et conquiert l'Espagne ; et du roi Priam vous ne connaissez rien, ni de ses fils, s'ils se battirent bien ou mal.

(5) Et je ne pense certes pas que vous sachiez, à propos d'Yvain, qu'il fut le premier à apprivoiser un oiseau<sup>64</sup> ; de Caradoc vous ne savez ni peu ni prou, ni d'Octavien<sup>65</sup> ni de Salapinel ; ni ne savez, d'Asaël le courtois, qu'il courait plus vite que deux ou trois chevreuils ; ni de celui qui, toute sa vie, vécut des aventures par le monde et voulut savoir quelle profondeur a la mer.

(6) Assurément, au sujet de Merlin l'Anglais, vous n'en connaissez pas assez pour dire comment il régna ni ce qu'il accomplit<sup>66</sup> ; ni, du bon roi Salomon, je ne

interprétation que F. Pirot aurait pu négliger. On notera à ce propos l'intérêt que présente encore le compte rendu conjoint de P. Meyer et G. Paris de la publication d'A. Birch-Hirschfeld (*Über die den Provenzalischen Troubadours des XII und XIII Jahrhunderts bekannten epische Stoffe*, Diss. Leipzig, 1878) dans la *Romania*, 7, 1878, p. 448-460.

<sup>61</sup> S'il s'agit bien de faire référence aux chevaliers de la cour d'Arthur, le terme *soudadier* employé ici, alors qu'on attendrait plutôt *cavalier*, apparaît assez surprenant.

<sup>62</sup> Allusion possible, quoique fort peu claire, à la chanson d'*Huon de Bordeaux*, où l'enchanteur Aubéron fait effectivement apparaître un palais, tandis que le nom d'Orgueilleux sert à désigner un autre personnage, le géant de Dunostre, ennemi d'Aubéron. S'agit-il de confusions volontaires ?

<sup>63</sup> Autrement dit Charlemagne.

<sup>64</sup> Même si le sérieux n'est pas à exclure, il s'agit plus probablement d'une plaisanterie, Yvain étant bien connu grâce au roman de Chrétien de Troyes comme celui qui a apprivoisé un lion, et non un oiseau...

<sup>65</sup> Octavien désigne-t-il « clairement l'empereur Auguste », comme l'affirme F. Pirot ? Il pourrait tout aussi bien s'agir d'une référence aux deux personnages (père et fils) portant ce nom dans le *Roman d'Octavien*.

<sup>66</sup> S'agit-il à nouveau d'une référence plaisamment fautive ? Car ce n'est évidemment pas Merlin qui a régné en Angleterre, mais Arthur.

crois pas du tout – car jamais n’existait aucun homme aussi sage – que vous sachiez évoquer tous les nobles agissements ; ni du vaillant seigneur Gui de Mayence, ni de l’armée qu’il fit venir à Thèbes et des faits qu’elle aurait accomplis<sup>67</sup>, je ne pense pas que vous puissiez parler.

(7) Vous ne savez rien d’Agamemnon le grand ; ni à propos de Phaéon et de la folle prière qu’il exprima, ni à propos d’Achille, je ne pense pas que vous sachiez quelque chose, non plus que d’Enée qui souffrit mainte peine ; ni ne connaissez l’histoire de Floovant, qui le premier prit le commandement de la France ; ni ne savez qui fit périr Hector<sup>68</sup> ; ni comment le petit André mourut de désir.

(8) Et vous ne savez pas, au sujet de l’enfant Œdipe, qui lui donna le coup de couteau sur le pied ; ni, à propos du bon roi Neptanabus, digne d’estime, pourquoi il laissa ses hommes sans chef ; quant à César, qui conquiert le monde entier, vous en connaissez peu de choses, car vous en avez appris autant ; et vous ne savez pas l’histoire du roi Gormont, ni le conseil que donna Isembart sur le pont.

(9) De Nabuchodonosor, il me semble que vous n’avez jamais su la honte que Dieu lui fit ; et de Sennacherib vous ne savez rien ; ni comment Dédale sortit en volant de l’intérieur de la tour où il souffrit maint tourment, ni comment Perdix transgressa son ordre, lui qui s’éleva aussi haut qu’il pensa pouvoir s’aventurer, si bien que dans la mer il lui advint de trouver la mort<sup>69</sup>.

(10) De l’empereur Constantin, j’estime que vous ne savez comment, dans son propre palais, il subit à cause de sa femme un si grand déshonneur qu’il voulut quitter et abandonner Rome ; que pour cette raison Constantinople gagna une puissance considérable, car il lui plut de la bâtir ; que cent vingt ans il œuvra, sans rien faire d’autre – et vous, de cela, je ne pense pas que vous sachiez quelque chose.

(11) Si vous aviez su ce qui se trouve dans ce *sirventes*, vous auriez fait partie des bons jongleurs de ce pays. Mais je ne crois pas que quiconque jusqu’à Clermont sache vous parler de toutes ces matières ni vous dire leur provenance.

(12) À la noble comtesse de Rodez – car elle a le cœur excellent, joyeux et courtois – portez mon chant, ne craignez ni froid ni fatigue, Gordo, puisque je l’aime plus que dame au monde.

(13) Du seigneur Canilhac, j’entends dire que lui plaît tout bien et que si l’on se rend chez lui, il fait croître votre bagage, car j’entends dire qu’il a le cœur désireux de bon mérite. C’est pourquoi vous partirez de chez lui content.

---

<sup>67</sup> F. Pirot traduit : « et de Guion de Mayence le valeureux, et de l’armée qu’à Thèbes on fit venir, les faits qu’elle accomplit, je ne pense pas que vous puissiez rien dire » – évidemment parce qu’on ne voit pas de rapports entre Gui de Mayence et Thèbes. À moins qu’il ne s’agisse à nouveau d’une confusion volontaire ?

<sup>68</sup> Nouvelle plaisanterie ? Le nom d’Achille est justement cité dans la même strophe.

<sup>69</sup> On peut soupçonner là encore une confusion volontaire : celui qui est mort en mer, c’est évidemment Icare et non Perdix, neveu de Dédale que son oncle, jaloux de son talent, assassine en le jetant du haut de l’Acropole.

6 – CERVERI DE GIRONA

*Juglar, prec vos, ans que mortz vos aucia* (PC 434a.29)

Cerveri de Girona (pseudonyme littéraire, comme l'a montré M. de Riquer, de Guilhem de Cervera) est un poète de cour catalan qui a exercé ses talents au service de la famille de Cardona et de la couronne d'Aragon, et dont on peut situer l'activité littéraire entre 1260 et 1285 environ. Avec 114 pièces lyriques, cinq poèmes narratifs et les *Proverbis* (1197 quatrains moraux ou satiriques composés vers 1280 en vue de l'instruction de ses deux fils), son œuvre constitue le plus important *corpus* attribué à un troubadour.

Il faut souligner le caractère exceptionnel du présent poème, puisqu'il s'agit semble-t-il du seul *sirventes* complet que l'on possède qui soit adressé aux jongleurs en général<sup>70</sup>. Le texte est d'autant plus surprenant que Cerveri de Girona est aussi l'auteur d'un célèbre éloge des jongleurs, *Lo Vers del saig e del joglar* (« Le poème du bourreau et du jongleur »)<sup>71</sup>, où la comparaison des mérites respectifs des deux professions tourne nettement à l'avantage de la seconde ; l'éloge néanmoins n'est peut-être pas dénué d'ironie (la comparaison fait-elle vraiment sens ?), et Cerveri conclut cette composition en se dissociant des jongleurs – signe d'une position ambiguë du poète vis-à-vis des *joglars*, objets tantôt d'éloge tantôt de blâme dans le reste de son œuvre<sup>72</sup>.

Texte : Cerveri de Girona, *Obras completas*, éd. et trad. M. de Riquer, Barcelone, Instituto Español de Estudios Mediterraneos, 1947, pièce 32. À compléter par la traduction et les notes de K. Lewent dans « Old Provençal *Saig* 'Hangman' and Two Poems on Jongleurs by Cerveri de Girona » (*Modern Language Quarterly*, 7, 1946, p. 411-444) et par l'édition de J. Coromines (Cerveri de Girona, *Lirica I et II*, Barcelone, Curial, 1988, pièce 86, t. II, p. 152-155).

(1) Jongleurs, je vous prie, avant que la mort ne vous atteigne, que vous vous confessiez et que vous abandonniez la jonglerie, car commettre des péchés et penser au mal tous les jours détruit l'homme et le met sur une mauvaise pente. Et par ailleurs vous menez une vie si honteuse que vous recevez des injures et subissez des humiliations.

(2) En mentant vous débitez des flatteries aux puissants, en mentant vous prenez ce qu'on ne vous donnerait pas autrement, en mentant vous chantez et vous racontez de fausses histoires ; vous mentez pour rire et vous mentez pour trahir, et vous ne savez pas ce que dit la théologie : considérez ce que vous êtes, car même si vous disiez la vérité, on ne vous croirait pas.

(3) Personne n'irait vous estimer de bon conseil, et quand vous êtes deux jongleurs, vous semblez cinq aussi bien. Et, par ma foi, vous commettez de trop grands abus, car vous entrez manger sans payer, où que ce soit ; alors vous ressemblez à des hérétiques repentis, car vous mangez seuls, sans la moindre compagnie.

<sup>70</sup> Et non « a un juglar », comme le dit pourtant M. de Riquer dans son éd. cit., p. 93.

<sup>71</sup> Texte et traduction française de P. Bec dans *l'Anthologie des troubadours*, Paris, UGE (10/18), 1979, p. 326-330.

<sup>72</sup> Voir sur ce point M. Cabré, *Cerveri de Girona and his Poetic Traditions*, Londres, Tamesis, 1999, p. 55-59.

(4) Personne n'irait jamais établir l'un de vous dans un château-fort, à moins de vouloir le perdre ; vous ne feriez pas non plus de bons messagers, mais plutôt des espions, pour faire tout le mal possible : c'est ce que le roi Richard a éprouvé, quand il revenait du Sépulture, pauvre d'apparence, et qu'il tournait la broche<sup>73</sup>.

(5) Je ne dis du mal de vous, frères, que parce que je voudrais que vous abandonniez votre fausse confrérie et que vous louiez par vos chants sainte Marie, qui nous protège, nous garde et nous guide, nous et le monde ; car c'est en chantant ses chants qu'il sera enchanté, celui qui, sans elle, nous ferait déchanter<sup>74</sup>.

(6) Dame Inestimable, je ferais volontiers votre éloge, à vous et aux Cardona, si je savais le faire.

(7) Vers le noble infant d'Aragon, tu feras route, chanson, et tu lui diras que c'est un sien serviteur qui t'envoie là-bas.

#### 7 – DALFIN D'ALVERNHE

*Ioglaretz, petitiz Artus* (PC 119.3)

Considérable devait être la renommée de Dalfin d'Alvernhe (« Dauphin » étant un nom propre, non un titre) parmi les troubadours, comme en témoigne sa *vida*, qui ne recule pas devant l'hyperbole, pour qui ce fut « l'un des chevaliers les plus sages, les plus courtois et les plus généreux du monde ». Né vers 1155-1160, mort en 1235, c'était en tout cas un personnage important, comte de Clermont et de Montferrand, mécène et poète, dont on conserve une dizaine de compositions.

Quant au *serventes joglarec* adressé au petit Arthur, il est assez remarquable pour au moins deux raisons : il s'adresse explicitement à un *joglalet novel* (str. 5) auquel il prétend faire des recommandations pour le bon exercice de son métier, le poème adoptant une tournure exclusivement prescriptive ; cependant les conseils en question – avec évidemment une intention comique – ne portent quasiment que sur

---

<sup>73</sup> Il revient nous semble-t-il à K. Lewent, dans une longue note (art. cit., p. 440-442), d'avoir élucidé ce passage pour le moins déconcertant (ce qui a échappé, curieusement, à J. Coromines dans son éd. cit.). Il ne s'agit pas, contrairement à ce qu'on serait tenté de penser au premier abord, d'une allusion au trouvère Blondel de Nesle découvrant la prison de Richard Cœur-de-Lion, ce qui n'aurait de toute manière guère de sens dans la perspective d'une critique des jongleurs. Les éléments évoqués par Ceveri font en fait référence à un autre épisode rattaché à la vie du roi Richard, connu à travers diverses sources historiques et littéraires, quoique sous des formes légèrement différentes : dans le *Livre d'Eracles* et les *Récits d'un ménestrel de Reims*, Richard, de retour de croisade, est livré par un espion au duc d'Autriche et, dans l'auberge où il loge, tente d'échapper à son ennemi en revêtant de vieux vêtements et en entrant dans une cuisine où il tourne une broche ; dans *Richard Coer de Lion*, roman moyen-anglais réputé remonter à une version anglo-normande plus ancienne, Richard, de retour d'un pèlerinage à Jérusalem, et donc habillé comme un pèlerin, refuse les services d'un ménestrel dans une auberge, et ce dernier se venge en le livrant au roi allemand Modard. Que Cerveri ait connu une autre version de l'histoire ou bien qu'il l'ait retouchée à son goût, il paraît clair en tout cas qu'il pense à un épisode qui romance la capture du roi Richard en terre germanique, et en impute la faute à un jongleur.

<sup>74</sup> Autrement dit, le Diable.

la nourriture, stigmatisant ainsi implicitement l'un des vices habituellement prêtés au jongleur, la glotonnerie.

Texte : *A Critical Edition of the Poems of Dalfin d'Alvernhe*, éd. E. Brackney, PhD, University of Minnesota, 1937<sup>75</sup>. Voir aussi F. Witthoef, « *Sirventes Joglearesc* ». *Ein Blick auf das Altprovenzalische Spielmannsleben*, Marburg, 1891, p. 42-43.

(1) Jongleuret, petit Arthur, si tu veux que je t'enjongleurise et si tu veux suivre leurs usages, il est juste que je te pourvoie du nécessaire : ne t'en va pas de ton plein gré à jeun, de peur que la faim, je le crains, ne te consume ; si tu peux te glisser par la petite porte, ne laisse pas échapper un bon repas, en dépit des railleries.

(2) Arthur, si tu trouves bon le bouillon, bois-en à l'excès et tourne aux autres le dos, qu'ils ne le voient pas dégouliner ; ne va jamais faire le tri entre la peau et les os, le brûlé et la croûte dure ou bien le pain où les rats font leurs dents : car il est fou, le garçon qui jeûne à cause de ce que les rats ont rongé.

(3) Arthur, ne va jamais t'irriter contre ceux qui t'insultent ou te méprisent, ni jamais jeter au loin un os qu'un chien puisse ronger après toi ; ne va pas retirer d'un gras bouillon un cheveu ou une brindille, car cela aussi remplit le ventre : pourvu qu'il se garde de tousser, en de telles occasions, le jongleur se remplit la pense.

(4) Je veux te donner un conseil, jongleuret, dont tu te pourvoiras : ne t'en va jamais à jeun de ton plein gré en carême, car pendant le jeûne une chaleur embrase tout le cœur et le fait défaillir. Et ne va jamais dédaigner le bouillon pour de l'huile ou de la crème : il est fou, celui qui fait trop le difficile.

(5) Tu es un jongleuret nouveau : je ne crois pas que tu reçoives encore des vêtements entiers doublés de fourrure, ni que tu aies quelqu'un à qui les emprunter. D'abord tu te coucheras avec tes haillons dans les coins et les étables, puis tu auras des manteaux doublés, semblables à ceux des seiches<sup>76</sup>, quand Dieu voudras que tu t'en sortes.

#### 8 – DALFIN D'ALVERNHE

*Puois sai etz vengutz, Cardaillac* (PC 119.7)

Comme le précédent, ce *sirventes* n'entreprend pas d'exposer tous les vices que l'on peut prêter au jongleur, mais limite son propos à un point particulier : la main qu'a perdue Cardaillac, mutilation pouvant résulter d'un combat ou d'une condamnation pour vol. La pièce consiste donc en une énumération de toutes les activités que Cardaillac – qui n'est pas explicitement désigné comme *joglar* – ne pourra plus accomplir, les unes renvoyant très clairement à une pratique de jongleur (tours d'adresse et instruments, str. 4, 5 et 6), les autres apparaissant de la plus grande variété – la question se posant d'ailleurs de savoir dans quelle mesure ces activités pouvaient faire aussi partie du métier de jongleur, ou si elle ne sont men-

---

<sup>75</sup> Nous n'avons pu consulter cette thèse non publiée, mais c'est l'édition de référence utilisée dans la *Concordance de l'occitan médiéval 1* de P. T. Ricketts (Turnhout, Brepols, 2001), d'où nous tirons notre texte, ainsi que le suivant.

<sup>76</sup> C'est ce que dit littéralement le texte, mais le sens de la comparaison n'est pas évident.

tionnées que par association d'idées et pour les effets comiques qu'elles autorisent<sup>77</sup>. On notera enfin que ce *serventes* constitue à l'évidence (str. 10) une réponse à celui de Giraut de Bornelh (n°10) adressé au même Cardaillac, également privé d'une main, et recommandé par le troubadour à « Dalfin » (d'Alvergne).

Texte : *A Critical Edition of the Poems of Dalfin d'Alvergne*, éd. E. Brackney, PhD, University of Minnesota, 1937 ; voir aussi F. Witthoef, « *Sirventes Joglearesc* ». *Ein Blick auf das Altprovenzalische Spielmannsleben*, Marburg, 1891, p. 42-43.

(1) Puisque vous êtes venu ici, Cardaillac, je vous paie d'un nouveau *serventes* pour que vous le portiez au seigneur Elias Rudel ; et si jamais il est couché auprès d'une belle dame, que pour son amour il vous donne un poulain.

(2) Et s'il vous le donne à Bergerac, qu'Elias Perbost le sangle pour vous et le munisse d'une selle et d'un bât ; mais s'il vous emmène pêcher au lac, vous aurez du mal à mettre sauterelle à l'hameçon.

(3) Jamais vous ne ferez un bon serviteur dans un cloître, capable de porter aux yeux de tous quatre écuelles avec vos deux mains ; en effet, si le bouillon s'avérait quelque peu bouillant, vous auriez vite chaud aux talons.

(4) C'est avec difficulté que vous jonglerez avec trois couteaux, comme le faisait Coindarel, en les lançant en haut et puis en bas ; et vous ne tiendrez plus dix anneaux sans en mettre deux à chaque doigt.

(5) Désormais vous ne saurez faire sonner le flageolet ni jouer à la vielle de nouvelles mélodies, car pour jouer de la vielle il faut deux mains ; à la flûte ou au chalumeau, vous ne pourrez pas accorder les notes.

(6) Que jamais Gai d'Amour<sup>78</sup> ne redoute que vous lui dérobiez ses tambours ou ses castagnettes pour en jouer, à moins que vous ne vous fassiez fabriquer une autre main par un de ces ingénieurs.

(7) Vous aurez du mal à coudre ou tailler, fourbir une épée ou astiquer un mors. Vous ne ferez pas un bon changeur ; et vous ne pourrez pas vous signer correctement, ni venir mains jointes à l'église.

(8) [...] <sup>79</sup>

<sup>77</sup> Le parallèle s'impose ici avec l'un des deux *serventes* attribués à Marcoat, qui stigmatise de manière similaire la même infirmité chez un certain Domein Serena, sans toutefois le qualifier de *joglar* ni faire référence à des activités de jongleur. Voir J. M. L. Dejeanne, « Le troubadour gascon Marcoat », *Annales du Midi*, 15, 1903, p. 358-370.

<sup>78</sup> Probablement le surnom d'un jongleur.

<sup>79</sup> Voici le texte proposé par E. Brackney pour cette strophe, dont le premier vers manque : « maior paor ha de pouzar / que d'enraillar cel qui vos fier ; / e qui.us rend en cap, vostre par / non tengatz l'autre per entier ». Nous ne savons pas si l'éditeur américain a traduit ce passage, mais pour notre part nous n'y comprenons pas grand-chose et renonçons à le faire, comme c'était déjà le cas semble-t-il de F. Witthoef (« Str. VII ist unvollständig », se contente-t-il de noter, *op. cit.*, p. 14) et d'E. Levy à l'article *engralhar* du *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* (Leipzig, Reiland, 1894-1924), qui cite pour exemple ce seul passage de Dalfin d'Alvergne et, sans le traduire, note : « die Bedeutung von *engralhar* ist nicht das Einzige, was mir in der Strophe unverständlich ist ».

(9) Vous aurez désormais du mal à couper le pain à table, et nous ne vous verrons plus bien écrire ; et vous ne pourrez pas bien éplucher les figues ni monter sur un haut balcon sans une longue échelle.

(10) Giraut vous a envoyé ici bien en vain, quand il vous a dit de venir à moi.

#### 9 – GAUSBERT DE PUYCIBOT

*Gasc, pecs, laitz joglars e fers* (PC 173.4)

Troubadour limousin dont la *vida* dit qu'il était « gentil hom de l'evesquat de Lemogas, fils del castellan de Poicibot ». On peut probablement situer ses débuts poétiques aux alentours de 1220, et la mention de son nom dans le nécrologue de Solignac semble indiquer qu'il est mort vers 1250. On conserve de lui quinze compositions d'attribution certaine, essentiellement des chansons d'amour, ainsi qu'une *tenso* avec Bertran de Preissac et un *sirventes joglaresc*.

Comme l'indique d'emblée le premier vers de la pièce, enchaînant les épithètes dépréciatives, le *sirventes joglaresc* adressé à Gasc se distingue par un ton particulièrement violent et insultant, et apparaît d'autant plus cruel qu'il vise apparemment un vieux jongleur, proche de la mort, et que les recommandations des str. 4 et 5 n'ont probablement d'autre portée qu'ironique.

Texte : *Les Poésies de Jausbert de Puycibot*, éd. et trad. W.P. Shepard, Champion (CFMA 46), 1924, pièce 4.

(1) Gasc<sup>80</sup>, jongleur stupide, méchant et grossier, taré et fait à rebours, esclave fidèle de tous les vices – si bien, je crois, qu'aucun ne te manque – et dépourvu de toute bonne qualité, si tu supportes que je parle vrai, le triste *sirventes* que tu me demandes, prends-le tel qu'il te convienne.

(2) Tu vaux si peu pour tes affaires que la louange ne te servirait de rien. Mais l'outrage et l'injure, qui nuisent à autrui, tu en tires profit, car tu n'es pas jongleur pour autre chose – vieux, racorni, plus perfide qu'un Navarrais, comblé de tous les vices et sans la moindre vertu.

(3) Ni justice ni procès ne te donneraient droit de recevoir des bienfaits, car pour tout le monde tu es une nuisance et ta société importune – vorace, glouton et laid comme tu es. Mais puisque tu es vieux, infirme et faible comme un perclus, la pitié demande qu'on s'adoucisse envers toi.

(4) Malheureux Gasc, pauvre d'esprit, puisqu'une si grande pauvreté te harcèle, jamais il ne te refusera du sien – bien qu'il se dérobe à d'autres –, le roi qu'on n'attrape pas, à moins d'avoir la langue vraiment mielleuse ; mais à toi il te donnera sans faute, car tu tiens petit commerce.

(5) Et si tu t'en vas auprès du seigneur Balian, pauvre jongleur, épuisé et malheureux, mille fois tu passeras par les portes, battu et traîné dans la boue. Quant à lui, je me tiens pour assuré – car il n'a pas le cœur mou ni bas – que tu en obtiendras un don selon ton mérite, sans dispute et sans tumulte.

(6) Et si l'un d'eux te fait des ennuis, dans la maison de ton seigneur tu as ce qu'il te faut, si peu que tu vives – car en août le tombeau t'attend et il ne se trouvera personne pour te pleurer ni te plaindre.

---

<sup>80</sup> Autrement dit, « Gascon ».



(7) Entre dans la compagnie des maîtres, Gasc, car tu te louerás d'eux ; et si tu récites le *sirventes* à leurs petits-fils, tu verras bien que ce ne sera pas œuvre d'araignée<sup>81</sup>.

10 – GIRAUT DE BORNELH

*Cardaillac, per un sirventes* (PC 242. 27)

D'origine modeste mais instruit, comme l'indique sa *vida*, et d'un statut qui reste difficile à préciser (peut-on parler de *joglar* ?), Giraut de Bornelh a composé, entre 1160 et 1200 environ, près de quatre-vingts pièces qui lui ont valu la protection de grands seigneurs comme Raimbaut d'Orange ou Alphonse II d'Aragon et, pour la postérité, le titre de « maestre dels trobadors ».

Ce *sirventes joglaresc* étant également adressé à un certain Cardaillac, qui a été privé de sa main droite (str. 6), le personnage auprès de qui Giraut de Bornelh envoie le jongleur (str. 8) est très certainement Dalfin d'Alvernhe, dont le *sirventes* (n°8) constitue une sorte de réponse à la présente pièce. Par ailleurs, si le poème de Giraut de Bornelh apparaît avant tout comme une satire virulente visant un bon à rien pour qui le métier de jongleur représente une sorte d'ultime recours, satire assaisonnée de plaisanteries cruelles sur l'infirmité de Cardaillac, il consiste aussi (str. 7, essentiellement) en conseils adressés à cet ancien *arbalestier* (str. 2) qui semble avoir embrassé depuis peu la carrière jongleresque, et se rapproche sur ce point de l'autre composition de Dalfin d'Alvernhe (n°7), du *sirventes-ensenhamen* de Guiraut de Calanson (n°12) et du *sirventes* de Raimon de Miraval adressé à Fornier (n°20).

Texte : Giraut de Bornelh, *The Cansos and Sirventes*, éd. et trad. P. Verity Sharman, Cambridge University, 1989, pièce 60.

(1) Cardaillac, pour un *sirventes* on m'a dit que vous viendriez, en homme qui en espère des gages. Mais avant que le portier ne vous ouvre, je veux que vous m'adressiez vos remerciements de loin, car votre haleine sent un peu mauvais, et vous ne savez pas garder vos distances. C'est pourquoi il est préférable de vous jeter quelques deniers, plutôt que de vous laisser approcher – car le tourment est grand, pour celui qui ne se détourne pas ou ne se couvre pas le nez.

(2) Je ne le savais pas, mais j'ai maintenant appris quel était votre précédent métier : j'ai entendu dire que vous étiez arbalétrier, car porter des coups de près ne vous a jamais plu<sup>82</sup>. Mais pourtant vous avez été capturé, aussi éloigné que vous ayez été à l'arrière-garde, et à quiconque échoit un tel malheur, il vaut bien mieux qu'on lui tranche le pied ou le poing plutôt qu'être aveuglé, passé au fil de l'épée ou pendu.

(3) À présent vous faites l'homme gai et courtois – on vous croirait presque fils de chevalier –, vous répandez volontiers les nouvelles et vous entrez dans

<sup>81</sup> C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une œuvre éphémère.

<sup>82</sup> Nous choisissons pour cette traduction de retenir la solution proposée en note par R. Verity Sharman pour comprendre ce vers (*Qu'anc no.us plagront colp de manes*), plutôt que celle qu'elle a retenue dans son texte critique (*Qu'anc no.us plaguen colp demanes*), que l'on pourrait rendre par « même si vos tirs ne blessent jamais du premier coup ».

l'intimité et dans les confidences. De fait votre nom a été fort bien choisi, car vous ne feriez pas un bon pelletier<sup>83</sup>, et vous ne pourriez pas vivre autrement, inapte que vous êtes à toute activité ; mais puissiez vous tirer d'un maigre effort un misérable revenu !

(4) Je ne vous donnerai certes pas d'autre conseil, car vous ne feriez pas un bon écuyer et le destrier d'autrui ne saurait vous suivre, à moins que les rênes ne soient attachées au pommeau de la selle. Et comme vous ne voulez que faire bombance, que vous êtes glouton et gourmand, je ne crois pas qu'un monastère vous accueille ni ne vous fasse jamais don d'aumônes ou d'une prébende, car vous êtes mal pourvu pour écrire une vie de saint.

(5) Maintenant, puisqu'il est avéré que vous ne feriez pas un bon abbé, prenez désormais logis aussi tôt que vous le pourrez, avant que l'auberge n'affiche complet. Car je sais bien ce qu'une créature aussi misérable, quand son infortune la poursuit, pense de devoir être matinale ; soyez satisfait avec un peu de nourriture, avant qu'on ne vous étire le cou pour cause de tricherie.

(6) Je ne veux certes pas qu'un homme m'approche ni soit mon commensal à table, sachant qu'aussitôt il ferait sienne la sauce, une fois qu'il y aurait mis un de ses doigts. Et celui qui mène, comme en vue d'une rétribution<sup>84</sup>, toutes ses affaires de la main gauche – et je ne verrais pas volontiers comment il mène la danse –, il soumet son dos à une redevance ignominieuse, car il est amené à faire mainte vile offrande<sup>85</sup>.

(7) Désormais, depuis que vous êtes digne d'être appelé le jongleur vaurien, prenez garde de ne pas duper vos hôtes ni de faire rien qui leur déplaie ; car vous aurez conquis un avantage, le jour où le sommelier d'autrui vous versera à boire ! Avec eux, je vous le recommande, soyez docile, et espérez une petite faveur qu'on ne vous vende pas, plutôt que de courir après de somptueux cadeaux ou une rétribution somptuaire.

(8) Sachez que je vous donnerais, si je pouvais : car le besoin est grand et la nécessité extrême ! Aussi croyez-en mes admonestations, car beaucoup d'autres en ont tiré profit ; et si vous allez là-bas, vers Rodez, et que vous passez parmi les montagnards, que ni le froid mauvais ni la tempête ne vous empêchent de vous trouver auprès de Dalfin à Noël, et il ne vous faudra pas prier pour qu'il vous entende.

(9) Priez ma Belle-Promesse qu'elle vous entende et qu'elle ait toujours en tête de donner et de dépenser plus.

(10) Et priez Dieu qu'Il abaisse les mauvais riches, car ils n'aiment ni la gloire, ni les dons, ni les jours de fête.

---

<sup>83</sup> Jeu de mots à partir du nom Cardaillac, qui évoque le verbe *cardar* (« carder »).

<sup>84</sup> La leçon des mss A et H (au lieu de *coma per ces, com apreses* : « comme vous l'avez appris ») est peut-être meilleure.

<sup>85</sup> Le sens de ce passage ne nous apparaît pas clairement. S'agirait-il éventuellement d'allusions à des pratiques homosexuelles ?

## 11 – GUERAU DE CABRERA

*Cabra juglar* (PC 242a.1)

L'auteur du *sirventes-ensenhamen* à Cabra, dont c'est la seule pièce conservée, appartenait certainement à la vieille famille catalane des Cabrera, laquelle compte plusieurs Guerau. Au terme d'une démonstration très serrée, c'est pour Guerau III de Cabrera que penche finalement F. Pirot, dont il situe le *sirventes-ensenhamen* entre 1150 et 1165, en s'appuyant principalement sur les noms des troubadours cités str. 5.

Dans ce long poème de 216 vers répartis en 36 strophes<sup>86</sup>, le troubadour, s'adressant au jongleur Cabra, entreprend d'énumérer tout ce qu'il fait mal ou ne sait pas faire, comme le veut ce type de pièce. Après les strophes 4 et 5 consacrées aux genres et auteurs lyriques, le poète déroule une longue série de références relevant essentiellement de l'univers épique<sup>87</sup>, où se glissent ponctuellement quelques autres allusions à la matière arthurienne (Arthur et le roi Marc, str. 10 ; Erec, str. 13, etc.) ou antique (Constantin, str. 16 ; siège de Troie, str. 21, etc.).

Texte : F. Pirot, *Recherches sur les connaissances littéraires des troubadours occitans et catalans des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Les « sirventes-ensenhamens » de Guerau de Cabrera, Guiraut de Calanson et Bertrand de Paris*, Barcelone, Real Academia de Buenas Letras, 1972. Voir aussi l'édition et les notes de M. de Riquer dans *Les Chansons de geste françaises*, trad. I. Cluzel, Paris, Nizet, 1956, p. 332-351.

(1) Jongleur Cabra<sup>88</sup>, je ne peux m'empêcher de chanter, puisque cela me plaît ; et je vais m'exprimer sans mentir, en faisant ton portrait.

(2) Tu ne sais pas bien jouer de la vielle, et moins encore chanter, en allant du début jusqu'à la fin ; tu ne sais pas conclure, à mon avis, avec la modulation d'un Breton.

(3) Il t'a mal enseigné, celui qui t'a montré comment placer les doigts et l'archet ; tu ne sais ni danser ni jongler à la façon du jongleur gascon.

(4) Ni *sirventes* ni ballade je ne t'entends dire en aucune manière ; aucun bon *estribot* ne te sort des lèvres, ni *rotrouenge* ni *tenso*.

(5) Un *vers* bon et nouveau du seigneur Rudel, je ne pense pas qu'il te passe jamais sous la moustache, ni de Marcabru, ni de personne – ni du seigneur Alphonse, ni du seigneur Eble.

(6) Certes, tu ne peux disposer d'un grand savoir si tu ne sors pas de ta région. Tu as peu appris, car tu ne sais rien de la grande geste de Charlemagne :

(7) Comment lui, à travers cols, avec son armée, il pénétra en Espagne sans hésitation ; à propos de Roncevaux, les coups mortels que portèrent les douze compagnons ;

<sup>86</sup> Sur cette forme un peu particulière, le *versus tripertitus caudatus*, voir les analyses de F. Pirot, *op. cit.*, p. 96-108.

<sup>87</sup> Voir la liste donnée par F. Pirot, *op. cit.*, p. 431.

<sup>88</sup> Autrement dit « La Chèvre », nom qui n'est évidemment pas sans rappeler celui du troubadour auteur du *sirventes*, Guerau de Cabrera, famille dont les armoiries comportent justement une chèvre.

(8) Comment ils furent tués et abandonnés injustement, trahis par le traître Ganelon, à l'émir – quel grand péché ! – et au noble roi Marsile.

(9) Des *Saisnes*, je pense que tu as perdu et oublié les paroles et la musique : tu n'en dis ni n'en sais rien, alors qu'il n'y a pas de meilleure chanson.

(10) Et de Roland, tu sais autant que de quelque chose qui n'a jamais existé ; tu ne connais pas non plus de conte à propos d'Arthur, ni sur l'humiliation de Marc.

(11) Et tu ne sais pas, à propos d'Aiol, comment il s'en alla seul, ni rien de Macaire le fêlon, ni d'Anfelis, ni d'Anseis, ni de Guillaume le baron.

(12) De Floovant tu ne sais rien, ni des ruses de Milon ; quant au Lorrain, tu ne sais pas comment il vint [un vers manque].

(13) Et tu ne sais pas, au sujet d'Erec, comment il conquiert l'épervier loin de chez lui. Tu ne sais pas non plus, à propos d'Ami, comment il guérit Amile son compagnon ;

(14) Ni rien de Robert, ni de Gerbert, ni du noble Huon d'Auvergne. De Ve-zian, tu ne sais comment il en va, ni de Gondelbon le Frison,

(15) Ni du duc Ogier, ni d'Olivier, ni d'Estout ni de Salomon, ni de Lohier, ni de Rainier, ni de Girart de Roussillon,

(16) Ni de David, ni de Raï<sup>89</sup>, ni de Bérart ni de Beuve. De Constantin, tu ne sais pas ce qu'on dit à propos de Rome et du Pré de Néron,

(17) Ni de Galopin, ni de Garin, ni d'Elie ni de Drogon, ni de Maurin, ni de Sanguin, ni d'Olive ni de Doon,

(18) Ni de Ganite, ni d'Aiglente, ni de Foucon ni de Gui, ni d'Aïmar, ni de Guasmar, ni de Faquele ni d'Orson<sup>90</sup>.

(19) À propos de l'orgueilleux de Cambrai et de Bernier, vous n'en savez mais ; et, d'Andrenas, vous ne savez pas plus comment le seigneur Aymeri en fit don.

(20) Montmélian, tu l'oublies, où Charles fut mis en prison ; jamais sur Morant on ne t'interroge, ni sur Daurel et Beton.

(21) Jamais tu n'as rien su – que Dieu m'aide ! – du siège qui fut devant Troie ; d'Antioche tu ne sauras jamais rien, ni de l'aspect de Milida<sup>91</sup>.

---

<sup>89</sup> Personnage non identifié. La lecture *Kai* (renvoyant ainsi à Keu, le sénéchal d'Arthur) est certes tentante, mais doit normalement être écartée pour des raisons d'ordre métrique, puisqu'il s'agit d'un monosyllabe ; et non, comme l'écrit F. Pirot, au prétexte que l'identification avec Keu « paraît pour le moins problématique dans le contexte qui est épique » (note au v. 92, p. 559), alors que précisément Guerau de Cabrera a déjà interrompu son énumération épique à deux reprises avec des références arthuriennes – ce qui pourrait laisser penser d'ailleurs que le troubadour n'y voyait pas forcément deux matières bien distinctes. Notons par ailleurs qu'il existe des personnages épiques du nom de Rahier signalés par A. Moisan, *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste françaises et les œuvres étrangères dérivées*, Genève, Droz, 1986, vol. 2, p. 805.

<sup>90</sup> Les quatre derniers noms cités dans la str. 18 pourraient bien renvoyer collectivement à la chanson d'*Aymeri de Narbonne* (voir l'éd. d'H. Gallé, Paris, Champion, 2007), et plus précisément aux soixante messagers envoyés en ambassade à Pavie : ainsi Aïmar serait Aÿmer (qui est aussi le nom du sixième fils d'Aymeri) ; Guasmar serait Guinart ou Guimart ; et les deux autres Fouques de Monjençon (ou de Morillon, ou de Fors, car il y en a plusieurs) et Orson de Valbeton – cette dernière identification ayant déjà été proposée par M. de Riquer.

(22) Ni de Fauve – dont tu ne connais que le pelage<sup>92</sup> –, ni de Valflor ni de Merlon, ni de Thierry, je te le dis, tu ne sais rien, ni de Raimbaut ni du seigneur Hamon,

(23) Ni d’Isembart, ni de Sicart, ni d’Auberi le Bourguignon, ni de Bernart, ni de Girart, ni de Josiane<sup>93</sup> ni de Beuve.

(24) De Gausbert, tu ne sais rien du tout, ni de Fouque ni de Gui, ni de Gormont qui rêvait de conquérir le monde entier,

(25) Ni d’Agolant, ni de Captan, ni du roi Braimant l’Esclavon ; ni – pour parler d’un noble roi<sup>94</sup> – tu ne sais ce qu’il advint d’Alexandre, le fils de Philippe.

(26) D’Apollonius tu ne sais rien, qui a échappé aux périls de la mer. De Daire le Roux qui ne céda pas à la trahison, tant il était vaillant,

(27) Ni d’Olivier tu ne sais chanter, ni de Verdun ni de Vosprezon, ni de Cardueil, ni de Martrueil, ni d’Aimol ni de Gui.

(28) Tu ne connais ni d’Ytis, ni de Biblis, ni de Caunus aucun des faits ; ni de Pyrame qui à travers le mur souffrit pour Thisbé la passion ;

(29) Ni de Paris, ni de Floris<sup>95</sup>, ni de la belle Aye d’Avignon ; ni du Normand, ni du Danois, ni d’Antelme ni du Frison.

(30) De Rainouart au *tinel* tu ne sais rien, ni de son grand bâton ; ni, à propos de Marcueil, comment il perdit l’œil à la pointe d’une aiguille.

(31) Et, au sujet de l’oie de Bretmar, tu ne sais pas chanter, ni du seigneur Auruz<sup>96</sup> ; ni du rustre et de Tristan, qu’Iseut aimait en secret ;

(32) Ni de Gauvain qui, sans compagnon, fit une si bonne chasse ; ni d’Audigier, ni de Rainier, ni de Raimberge au fourgon ;

(33) Ni de Mainier<sup>97</sup>, ni de Folquier, ni du bon vassal Rubion. De Lionas<sup>98</sup>, jamais tu ne sauras rien, ni de Thèbes ni de Caton ;

<sup>91</sup> S’il s’agit bien d’un nom de ville, peut-être Meloida, « ville située sur l’île de Gharbi, près de la côte de Tunis, conquise par Charlemagne », selon A. Moisan, *op. cit.*, vol. 4, p. 620.

<sup>92</sup> Pour tâcher de rendre la plaisanterie, j’ai modifié le nom – certainement celui d’un cheval – cité dans le texte occitan, *Saurel*, au départ un adjectif désignant une couleur jaune-brun, mordoré, fauve ; c’est donc bien le moins que Cabra connaisse la couleur du cheval, puisque son nom l’indique...

<sup>93</sup> Le manuscrit a *Viviana*, que F. Pirot corrige en *Josiana* pour aboutir à une référence cohérente à la chanson de *Beuve de Hantone* ; si l’on admet cependant qu’il arrive à Guerau de Cabrera de mélanger allusions épiques et arthuriennes, on pourrait conserver la leçon du manuscrit, qui renverrait alors à Viviane.

<sup>94</sup> Il n’est pas facile de savoir si dans ce passage le « bon rei » (v. 148) dont il est question désigne Alexandre lui-même, ou bien un autre personnage. Nous avons donc opté délibérément pour la première solution.

<sup>95</sup> Personnages non identifiés. A. Moisan (*op. cit.*, vol. 2, p. 768) signale néanmoins un Paris père de Floire, compagnon de Girart de Vienne.

<sup>96</sup> F. Pirot ne dit rien de ce personnage, qu’A. Moisan (*op. cit.*, vol. 4, p. 105), à la suite de M. de Riquer, identifie avec Auruz, trésorier de Fouque dans *Girart de Roussillon* (il faut donc lire *de N’Auruzon* au lieu de *de Nauruzon*).

<sup>97</sup> Autre nom de Mainet, ce qui pourrait expliquer l’association de ce nom avec « Audierna » (autrement dit, Aude) dans une *tenso* entre Guilhem Rainol d’Apt et Guilhem Magret (voir P.

(34) Ni de Narcisse, ni d'Arumalec<sup>99</sup>, ni de Calcas le roi félon<sup>100</sup>, ni de Tydée, ni de Formus qui souffrit une telle passion<sup>101</sup> ;

(35) Ni du chevalier, ni du lévrier qui resta sur le mort pour le garder ; ni de Richeut, ni de Mareut, ni d'Arselot la discussion.

(36) Tu ne sais pas hululer ni vocaliser, ni à l'église ni à intérieur de la maison. Vas, Cabra, bouc, car je te connais bien, depuis que je t'ai vu te cogner au mouton.

## 12 – GUIRAUT DE CALANSON

*Fadet juglar* (PC 243.7a)

On sait fort peu de choses de ce troubadour, que sa *vida* désigne comme un « joglars de Gasconha » (où nul Calanson n'a pu être identifié) ; grâce aux onze compositions que l'on conserve sous son nom, on sait néanmoins qu'il fréquenta les cours d'Alphonse VIII de Castille, de Pierre II d'Aragon et de Marie de Ventadour, et qu'il exerça probablement ses talents de poète de 1190 à 1220 environ.

Cette longue pièce de 240 vers, répartis en 40 strophes, constitue probablement une sorte de réplique au *sirventes-ensenhamen* de Guerau de Cabrera (le Guiraut évoqué strophe 2), dont il reprend d'ailleurs la forme caractéristique. Il s'en distingue toutefois, ainsi que du *sirventes* de Bertran de Paris, par sa tournure prescriptive (le troubadour dit au jongleur ce qu'il doit savoir, non ce qu'il ne sait pas) et par l'énumération qui semble se vouloir exhaustive de toutes les activités que l'on peut prêter au jongleur – y compris, c'est à noter, le *trobar* (str. 3). À partir de la strophe 13 s'ouvre la série des différentes allusions littéraires et culturelles, essentiellement empruntées aux domaines antique (notamment aux histoires de Thèbes, de Troie et d'Énée) et biblique, faisant ponctuellement référence à la matière épique (str. 28, 30 et 33) ou arthurienne (str. 25), avant de s'achever sur une évocation allégorique de l'amour (str. 35-38) qui semble s'inspirer d'assez près d'une chanson composée par le même Guiraut de Calanson<sup>102</sup>.

Texte : F. Pirot, *Recherches sur les connaissances littéraires des troubadours occitans et catalans des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Les « sirventes-ensenhamens » de Guerau de Cabrera, Guiraut de Calanson et Bertrand de Paris*, Barcelone, Real

---

Bec, *Florilège en mineur. Jongleurs et troubadours mal connus*, Orléans, Paradigme, 2004, p. 170).

<sup>98</sup> F. Pirot ne dit rien de Lionas, qui renvoie peut-être à Lioine ou Leoine, l'un des pairs d'Alexandre dans le roman éponyme.

<sup>99</sup> Personnage non identifié, qui a peut-être un rapport – ou peut-être pas – avec l'Artimalec que l'on rencontre chez Marcabru et Lanfranc Cigala (voir *infra* la note 123).

<sup>100</sup> Cette qualification du personnage comme traître paraît renvoyer précisément au *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure (voir notamment les vers 13086 et suivants, et 13713 et suivants ; éd. E. Baumgartner et F. Viellard, Paris, LGF, 1998).

<sup>101</sup> F. Pirot ne dit rien de ce personnage, qu'il ne nous a pas été possible d'identifier non plus. On notera seulement l'existence en latin de l'adjectif archaïque *formus*, attesté seulement chez les grammairiens, avec le sens de « chaud, brûlant » – ce qui convient assez bien à qui prétend souffrir d'une passion, amoureuse par exemple.

<sup>102</sup> Voir l'analyse de F. Pirot, *op. cit.*, p. 254-261.

Academia de Buenas Letras, 1972. Voir aussi, pour sa très riche annotation, W. Keller, « Das Sirventes 'Fadet joglar' des Guiraut von Calanso », *Romanische Forschungen*, 22, 1908, p. 99-238.

(1) Jongleur Fadet<sup>103</sup>, comment peux-tu solliciter ce qui est difficile à exécuter ? Il faut que je te donne sur-le-champ un bon *sirventes*, tel qu'on ne puisse le critiquer !

(2) Et il me faut me garder des mots – absolument de tous –, de ceux que seigneur Guiraut fit écrire ! Je n'en sais pas le quart, mais une partie seulement, que je te dirai à ma façon.

(3) Sache composer, faire de gracieuses culbutes, parler avec éloquence et prendre part à des débats poétiques ; jouer du tambour et des castagnettes, et faire résonner la *chifonie*<sup>104</sup>.

(4) De petites boules, en même temps que deux couteaux, sache les lancer et les rattraper ; imiter le chant des oiseaux et montrer des marionnettes (et fais leur attaquer des châteaux) ;

(5) Et jouer de la *citole* et de la mandore, et sauter à travers quatre cerceaux ; avec le monocorde à une seule corde, et la cithare qu'on se plaît à entendre.

(6) Joue des airs, fais garnir la rote de dix-huit cordes ; sache jouer de la harpe et bien accorder la gigue afin de produire des sons clairs.

(7) Jongleur écervelé, du *psalterion* tu feras vibrer les dix cordes ; neuf instruments, si tu les apprends bien, tu peux les tenir en réserve pour toutes les occasions.

(8) Quant aux cornemuses aux sonorités aiguës, ainsi que la lyre, fais-les retentir ; et du tambourin, par exemple, fais tinter tous les grelots.

(9) Tu auras une barbe de courge rouge, dont tu pourras bien t'affubler ; si tu as le déguisement qui l'accompagne<sup>105</sup>, tu pourras faire terriblement peur.

(10) Un masque, cher poulain, tu en auras un grand, si grâce à lui tu sais hennir ; fais sauter un roquet au-dessus d'un bâton et se tenir sur deux pattes.

(11) Apprends le métier de montreur de singe, et fais-le se moquer des méchants ; tour après tour, saute et cours, mais fais attention que la corde soit tendue !

(12) Puisse ta roue être belle, mais veille à cambrer la jambe ; quant aux histoires d'ogre et au jeu de bourg<sup>106</sup>, réclame-les, car je veux bien t'en parler.

<sup>103</sup> Autrement dit le jongleur s'appelle « Fou », ou pour mieux dire « Fada ».

<sup>104</sup> Pour la traduction des différents noms d'instruments cités dans les strophes 3 à 8, nous suivons P. Bec, *Vièles ou violes. Variations philologiques et musicales autour des instruments à archet du Moyen Âge*, Paris, Klincksieck, 1992, p. 126-127.

<sup>105</sup> Nous suivons pour le v. 52 la leçon du ms. D (*se.l*), que Pirot corrige en *pel*, sans justification ; de son côté W. Keller donne *si.l*, avec le même sens.

<sup>106</sup> Le sens de la formule *joc de borc* reste mystérieux, mais peut-être n'en a-t-elle aucun et joue-t-elle seulement de ses effets sonores ; à moins qu'il ne s'agisse d'un *joc de broc*, faisant allusion à un quelconque effort pour la boisson ? De toute manière le passage pose problème, puisque les substantifs *faulas* (féminin) du v. 70 et *joc* (masculin) du v. 71 sont repris par le pronom féminin *las* au v. 72 dans le ms. R (texte suivi par F. Pirot), tandis que le ms. D propose un autre texte, difficile à rattacher aux deux vers précédents (*rei ero que beill te voill dir* : « c'étaient des rois dont je veux bien te parler »).

(13) Puis tu apprendras, au sujet de Pélias, comment il provoqua la destruction de Troie ; d'Assaracus et de Dardanus, qui à l'origine la firent bâtir ;

(14) Et d'Euphémios<sup>107</sup> et de Jason, qui allèrent conquérir la Toison ; de Pompée, et du dragon, comment il alla mourir à Tonas<sup>108</sup>.

(15) De Dédale et d'Icare, comme ils eurent grand désir de voler ; du Minotaure et du trésor qu'Octavien fit enterrer ;

(16) Et de Nathan, et de Satan, que Salomon sut retenir prisonnier ; du roi Seon<sup>109</sup> – et le roi Amon, comment il épouvanta Philippe.

(17) Apprends, à propos de la pomme, par qui et comment la Discorde la fit choisir ; du roi Flavis et de Paris, comment le vacher sut l'élever ;

(18) D'Artaxerxès et d'Ulysse, comment il fit périr Palamède ; de Pélée et de Pyrrhus, que Lycomède fit élever ;

(19) Et de Pallas, et d'Énée, comment il alla chercher des secours ; d'Ascagne, et de Turnus, comment il parvint à sortir du Mont Albain ;

(20) De Sybille et de Camille, comment elle savait porter de formidables coups ; et d'Ismaël, et d'Asaël, que personne ne put suivre à la course ;

(21) Du roi Latin et de l'Olympe, la montagne où le vent ne peut frapper ; de Romulus et de Rémus, ceux qui firent bâtir Rome ;

(22) De Machabée le bon Juif, dont tu peux dire l'excellente chanson ; du roi Brutus et d'Hélénus, comment il put se détacher de son frère ;

(23) Et de Falec, et de Doec, comment il fit s'assoupir le taureau ; de Galien, et d'Hippocrate, comment Galias sut lui mentir<sup>110</sup>.

(24) De Barachin, et du devin qui ne put jamais fuir avec le loup ; et d'un amour fait de douleur, quand Didon voulut se tuer.

(25) Apprends, Fadet, au sujet de Lancelot, comment il put conquérir l'Islande<sup>111</sup> ; et de Ditis, et de Felis, tel que l'amour le fit mourir.

(26) De Marescot et de Lambrot, qui pourraient facilement tirer un bœuf ; du duc bâtard, de Luziart, comment il osa brûler le corps<sup>112</sup>.

---

<sup>107</sup> Identification proposée sous toute réserve, mais qui a l'intérêt de s'apparier avec Jason, puisqu'il s'agit de l'un des Argonautes ; de son côté F. Pirot propose un « seigneur Phrasios » qui ne semble pas beaucoup le convaincre lui-même...

<sup>108</sup> Nous traduisons le passage en suivant essentiellement le ms. D, sans voir comment il est possible de combiner ces références à Pompée, à un dragon (celui qui garde la Toison d'or ?) et *Tonas* (qui semble être un nom de lieu, mais pourrait aussi renvoyer à un personnage).

<sup>109</sup> Peut-être Sihon, roi des Amoriens, vaincu par Israël, mentionné notamment dans le livre des *Nombres* (21, 21 et suivants).

<sup>110</sup> Le ms. R donne deux fois *Galias* aux v. 136 et 138. On peut considérer que le premier nom renvoie à Galien (ou à Goliath, si l'on suit la leçon du ms. D, *Golias*), tandis que le second pourrait référer, comme l'a suggéré G. Paris (dans *Romania*, 7, 1878, p. 457), à la « dame des parties de Gaulle » qui trompe en effet Hippocrate dans *L'Estoire del Saint Graal* (voir l'éd. de J.-P. Ponceau, Paris, Champion, 1997, § 550 et suivants).

<sup>111</sup> On ne connaît rien – que je sache – de très probant qui rattache Lancelot à l'Islande, ou même à l'Irlande (autre lecture possible). On pourrait en revanche envisager une référence à la branche X du *Haut Livre du Graal* (*Perlesvaus*), où Lancelot conquiert des îles au nord de l'Angleterre, dont celle d'Oriande.



(27) De Pamphile, de Virgile, comment il sut se cacher dans le bassin, et à propos du verger, et du vivier, et du brasier qu'il fut capable d'éteindre ;

(28) De Ménélas, comment il fit attacher en secret le miroir de Rome ; et de Pépin, et d'Huelin, qui ne voulut pas découper le paon ;

(29) De Clodomer<sup>113</sup>, du Pui de Rir et de Dodinet l'écuier ; de Zaroës, d'Holopherne, comment Judith sut bien le trahir.

(30) Et puis apprends comment les gens de Reims en firent fuir Jules ; et au sujet de Daurel et du conseil que lui donna sa femme au réveil<sup>114</sup> ;

(31) D'Euryale et de Nisus, comment leur amitié ne put les séparer ; et de Brutus et Cassius, comment ils furent capables d'assassiner leur seigneur ;

(32) De Polybe, et de Laïus, à qui son serviteur ne voulut obéir ; d'Agamemnon et de Dagon, comment il se laissa lui-même déshonorer<sup>115</sup> ;

(33) Et puis d'Aimon, le fils de Doon<sup>116</sup>, comment il fit jouter le jeune homme ; et de Basin, de Falsabrin, comment il lui fit payer sa colère<sup>117</sup>.

(34) Apprends Caton, et à propos du mouton, comment il put guérir grâce à un savant<sup>118</sup> ; et, à propos du phénix, comme il ferait le beau, s'il faisait résoudre sa devinette<sup>119</sup>.

<sup>112</sup> On pourrait voir là, comme le suggérait déjà W. Keller, une allusion au *Roman de la violette* de Gerbert de Montreuil, où l'héroïne est en effet condamnée au bûcher, mais dans ce cas avec une confusion entre les deux méchants de l'histoire, Lisiart et Meliatir, car c'est ce dernier qui est responsable de sa condamnation.

<sup>113</sup> F. Pirot ne dit rien de ce nom, qui pourrait renvoyer à Clodimir, fils de Clovis et de Clothilde (signalé par A. Moisan, *op. cit.*, vol. 4, p. 157).

<sup>114</sup> À part l'étrange précision temporelle (*après dormir*), il pourrait bien s'agir, contrairement à ce que prétend F. Pirot, d'une allusion au moment de la chanson de *Daurel et Beton* (laisse 26) où la femme de Daurel conseille à son époux de substituer son dernier-né à Beton, le fils de son seigneur, ce qui permettra de le sauver.

<sup>115</sup> F. Pirot rejette l'identification avec Dagon, le dieu-poisson des Philistins, que de son côté W. Keller valide, avec quelque raison selon nous : en effet le déshonneur de Dagon paraît correspondre au fait que la statue du dieu des Philistins s'abat d'elle-même contre terre en présence de l'arche d'alliance (voir *Samuel*, 1, 5, 1-5).

<sup>116</sup> Il existe bien un Aimon fils de Doon, en l'occurrence Aimon de Dordonne, mais le reste de la référence nous paraît trop vague pour être rattachée à un récit particulier (sans compter la polysémie du verbe *burdir* : « jouter », « danser », « bondir » ?).

<sup>117</sup> Ce passage pourrait renvoyer à la chanson de *Fierabras* (dont on conserve des versions en langue d'oc et en langue d'oïl), et notamment à un passage où Gui de Bourgogne, menaçant devant les Sarrasins de venger la mort de Basin, est frappé par l'un d'eux, Faussabré, si bien que, furieux, il le tue d'un seul coup sur la nuque (voir *Fierabras*, éd. M. Le Person, Paris, Champion, 2003, laisse 94 ; *Der Roman von Fierabras, Provenzalisch*, éd. I. Bekker, Berlin, 1829, v. 3020-3039).

<sup>118</sup> Il s'agit peut-être d'une fable ou d'un *exemplum*, qui reste à identifier.

<sup>119</sup> Nous suivons la suggestion de F. Pirot (p. 595) en complétant la strophe 34 avec les v. 226-228 du ms. D. Notre traduction est proposée sous toutes réserves, car nous ne savons pas à quoi renvoie cette allusion au phénix (s'agit-il d'une confusion avec le sphinx ?).

(35) Saches, à propos d'Amour, comme il vole et court, et comment il va nu, sans vêtement ; il ne voit rien, mais il excelle à frapper avec ses flèches, qu'il a bien fait fourbir.

(36) Des deux carreaux, l'un est si beau, d'or pur qu'on voit resplendir ; l'autre d'acier, mais il frappe si durement qu'on ne peut se protéger de son coup.

(37) Les commandements nouveaux, si tu les apprends, tu en trouveras, sans mentir ; après tu sauras expliquer les quatre degrés et le cinquième échelon ;

(38) Comment il va rapidement, et de quoi il vit, et ce qu'il fait, quand il prend son envol ; et les tromperies qu'il commet en si grand nombre ; et comment il est capable de détruire les siens.

(39) Quand tu sauras cela, tu t'en iras en Aragon, sans faute, auprès du jeune roi, car je n'en vois pas d'autre qui sache mieux accueillir les bons professionnels.

(40) Si tu ne veux pas cesser de faire des sottises, quand tu voudras te rendre à sa cour, ne va surtout pas protester pour t'en aller, si par le meilleur tu ne te fais pas bien recevoir.

### 13 – LANFRANC CIGALA

*Lantelm, qui.us onra ni.us acuoill* (PC 282.13)

Juge de son état (« fo jutges e cavalliers, mas vida de juge menava », précise sa *vida*), Lanfranc Cigala était un troubadour génois qui fut actif durant le second quart du XIII<sup>e</sup> siècle – son nom apparaissant dans divers documents à partir de 1235 et jusqu'en 1258, où son décès est signalé. C'est, avec Sordel, l'un des grands troubadours italiens écrivant des poésies en provençal ; on conserve de lui une trentaine de compositions, essentiellement des chansons d'amour.

À part un schéma métrique complexe, le *sirventes joglaresc* de Lanfranc Cigala ne présente pas de particularités notables ; il s'en prend violemment à un certain Lantelm qualifié de *joglar* et lui fait de nombreux reproches concernant ses compétences. Ce qui est remarquable en revanche, c'est que ce *sirventes* est immédiatement suivi dans le manuscrit qui nous le conserve d'une réponse de Lantelm, qui s'en prend à son tour nommément et de façon fort insultante au « iuge fol » (v. 5) qu'est Lanfranc, tout en mettant en avant cette culture que le troubadour lui reproche justement de ne pas avoir.

Texte : Lanfranc Cigala, *Il Canzoniere*, éd. et trad. F. Branciforti, Florence, Olschki, 1954, pièce 17.

(1) Lantelm, qui vous honore ou vous accueille a peu de science, car on ne trouve en vous que présomption doublée d'ignorance : vous racontez l'histoire de Gui de Nanteuil à la place de celle de Valenza<sup>120</sup> et vous pétrissez les strophes avec

---

<sup>120</sup> Il s'agit probablement d'une référence au couple Seguin et Valenza, évoqués par d'autres troubadours, mais dont on ne connaît pas l'histoire ; dans ce cas, comme le précise F. Branciforti dans sa note, le sens du propos de Lanfranc serait de reprocher à Lantelm de conter des récits épiques plutôt que des histoires d'amour. On pourrait comprendre éventuellement aussi « vous racontez l'histoire de Gui de Nanteuil à la place de celle de Gui de Valence », autrement dit vous mélangez les récits, mais A. Moisan dans son *Répertoire* (*op. cit.*) ne signale aucun Gui de Valence.

la boue de l'inconvenance. Mais, chez nous, on distingue bien l'ivraie du bon grain, parce qu'ici on la met à tremper quand elle est dure. En revanche les habitants de Brescia, au-delà de l'Oglio<sup>121</sup>, se trompent fort – et ce n'est pas pour me plaire – en prenant votre bavardage pour le chant de Provence. C'est pourquoi je leur donne un bon conseil : à un jongleur bègue et bavard, stupide et aveugle<sup>122</sup>, qu'ils ne donnent pas tant d'argent, car c'est une grande faute. Et assurément je ne tiens pas à dire or au lieu d'étain, ni ne tiens à donner à un jongleur et à lui faire croire aujourd'hui qu'il est apprécié, car cela durera peu.

(2) Lantelm, je vous apprécie, et c'est pourquoi je ne veux pas que la folie s'empare de vous, que vous alliez surgir auprès de la bonne société, si les chansons leur plaisent ; car vos yeux en larmes font regretter votre chant, et le chant en pleurs fait se dessécher la feuille la plus verte, visiblement. En outre, vous parlez tant qu'avec vos grognements vous faites fuir tout agrément, car Keu de Carduel vous a laissé la médisance en héritage. Mais, puisque vous causer du dommage me chagrine, je vous recommande de faire preuve de retenue, sinon je vous retire mon amitié et ma bienveillance. Car c'est sans la mériter qu'il prend sa récompense, le jongleur qui renie son chant et souhaite d'avoir le défaut de la langue d'Artimalec et de la mésestime envers lui-même<sup>123</sup>. De Charlemagne ou de Gauvain vous ne savez raconter les histoires, ni jouer de la musique, faire des cabrioles ou danser, mais vous savez aller à l'encontre de toute convenance.

### *Réplique de Lantelm*

(1) Lanfranc, qui accueille vos propos mensongers montre peu d'intelligence, car ils semblent raisins foulés au pressoir, gorgés de mauvaise foi. Juge insane, misérable serf, je me dresse face à vous pour me défendre : vous êtes plus injuste qu'un seigneur Egoill, et c'est pourquoi vous m'inquiétez. Et vous prétendez que l'amitié vous guide ! Alors il paraît que ses premiers mots sont : choisis parmi les mauvais et renie les bons – voilà une belle absurdité ! Aussi je me dessaisis de votre amitié, que je ne veux pas mériter, car vous êtes faux et votre attitude fausse vous conduit à

<sup>121</sup> Rivière de Lombardie.

<sup>122</sup> Il est difficile de dire si l'adjectif *cec* a ici son sens propre (« aveugle »), ou bien s'il en prend un figuré, ainsi que le comprend F. Branciforti, qui traduit « incosciente ».

<sup>123</sup> Le sens de ce passage ne nous paraît pas évident, dont nous proposons la traduction sous toutes réserves, avec une correction au v. 53 (« *qe.l dec* » au lieu de « *e.l dec* »). En outre la périphrase « le défaut de la langue d'Artimalec » pose quelque peu problème, même s'il s'agit apparemment de stigmatiser la médisance du jongleur ; quant au nom d'Artimalec lui-même, que l'on trouve semble-t-il en premier lieu cité dans un *sirventes* de Marcabru (*Seigner N'Audric* [PC 293.43], v. 35), dans un contexte impliquant également la médisance (ce qui laisse penser à une allusion de la part de Lanfranc), ce serait, conclut B. Spaggiari au terme d'une enquête serrée, « un'invenzione di Marcabru », suggérant « una persona di natura maligna, oppure un esperto di incantesimi » (B. Spaggiari, « *Artimalec e Archimalec* », *Romania*, 111, 1990, p. 331-345, p. 342 pour la citation ; voir aussi, sur ce point, la longue note de *Marcabru. A Critical Edition*, éd. et trad. S. Gaunt, R. Harvey et L. Paterson, Cambridge, Brewer, 2000, p. 537-539).

porter de faux jugements<sup>124</sup> – et je déteste une accusation sans motif, juge inepte ! Je ne commets pas de faute si je poursuis et je rejoins celui qui frappa Erec et le fit souffrir<sup>125</sup>. Qu’il finisse dans la fange, qui vous accompagne, juge faux et cupide ! Pour m’être agréable, vous pouvez garder secret l’amour qui vous incite à faire preuve d’une telle malveillance.

(2) Lanfranc, je ne me détourne ni de la culture ni de la connaissance ; et je vous blâme car je suis accoutumé à blâmer les comportements faux. Quant à votre amitié, je la fuis et la refuse, je n’ai pas confiance en elle, puisque, à votre tour, vous mettez à tremper les lois, avec seulement des intentions insanes. Et les fables sur Estout de Verfeuil<sup>126</sup>, vous les trouvez plus instructives que le *Lai du Chèvrefeuille* : vous aimez la malveillance ! C’est la méchanceté qui vous sert de feuille<sup>127</sup>, et la lâcheté ; aussi votre vue m’est pénible, car on n’en retire aucune protection. Et c’est le cas de dire non : de là je mords, j’assaille, je me révolte, en grec, en latin je harcèle votre ignorance, qui foule aux pieds, pour un peu de profit, la juste sentence ; aussi je ne puis me tenir encore, me semble-t-il, ni séjourner là où le tort persiste.

(3) Un juge qui rabaisse la justice ne s’astreint pas à ce qu’on le tienne pour exceptionnel ni qu’on ait en estime ses affaires, et on ne doit pas se fier en ses méprisables jugements.

#### 14 – LANFRANC CIGALA

*Un sirventes m’aduz tan vil razos* (PC 282.26)

Pièce intéressante, puisqu’il s’agit d’un fragment de *sirventes*, probablement la première strophe, qui pourrait viser spécifiquement, non pas un jongleur en particulier, mais les jongleurs en général (comme le *sirventes* de Cerveri de Girona, n°6), opposant les « bos joglars adretz senes follage » (v. 6) qui améliorent les cours

<sup>124</sup> Nous comprenons ainsi le v. 15, que F. Branciforti a omis de traduire, avec le v. 16 : *Qar etz fals e de fals’escoill*.

<sup>125</sup> Allusion, très certainement, au début d’*Erec et Enide*, où Erec, alors qu’il est désarmé, se trouve brutalement et sans raison frappé par le nain du chevalier Ydier, qu’il prend ensuite en chasse pour en tirer vengeance : Lanfranc est donc ici assimilé au nain, tandis que Lantelm se compare au héros arthurien.

<sup>126</sup> Il ne s’agit certainement pas, contrairement à ce qu’affirme F. Branciforti, du « noto eroe del ciclo carolingio » (songeant alors à Estout de Langres, et non de Verfeuil), mais bien plutôt du chevalier cruel et orgueilleux (d’où peut-être la possibilité de comprendre les « faulas d’Estout de Vertfoill » comme les « vantardises d’Estout de Verfeuil », au lieu des « fables sur Estout de Verfeuil ») vaincu par Jaufré au début du roman éponyme ; cela dit, il reste difficile de savoir sur quel plan exactement la partie du *Roman de Jaufré* mettant en scène ce personnage est sensée s’opposer au *Lai du Chèvrefeuille* : s’agit-il, comme semblait le faire précédemment Lanfranc avec Gui de Nanteuil et Valenza, d’opposer les histoires guerrières aux histoires d’amour ?

<sup>127</sup> Traduction proposée sous toute réserve, celle de F. Branciforti (« la vostra malvagità è folle ») nous paraissant difficilement acceptable ; en retournant contre Lanfranc une des images qu’il utilise (celle de « lo plus vert foill », v. 39-40 de la str. 2), Lantelm veut peut-être dire que la méchanceté et la lâcheté sont l’emblème (la feuille – qui pourrait aussi renvoyer au métier de juge, à l’acte écrit consignnant ses jugements ?) de Lanfranc.

aux mauvais qui les font déchoir. Néanmoins la seule strophe conservée ne permet évidemment pas d'en juger avec certitude.

Texte : Lanfranco Cigala, *Il Canzoniere*, éd. et trad. F. Branciforti, Florence, Olschki, 1954, pièce 32.

C'est un bien misérable motif qui me conduit à composer un *sirventes* [un vers manque]. Certes je ne nie pas que la société des grands seigneurs, des femmes et des hommes de haut lignage ne soit toujours plus rayonnante de joie grâce à de bons jongleurs, compétents et policés. En effet, de même que ceux dont je vous parle rendent meilleure la société des bonnes cours, de même les vils jongleurs les font déchoir, car les divertissements qu'ils proposent sont du plus mauvais goût.

#### 15 – PEIRE CARDENAL

*Sest joglar mi fant grant pavor* (PC 461.64)

Né au Puy-en-Velay vers 1180, Peire Cardenal est probablement mort centenaire, vers 1280. Fils de famille noble destiné à la prêtrise, il renonça, après ses études, aux ordres et se fit poète de cour, composant une œuvre abondante (presque une centaine de pièces conservées, où domine la veine satirique) sous la protection notamment de Raimon VI et Raimon VII de Toulouse.

Cette strophe de quatre vers, dont l'attribution à Peire Cardenal n'est pas certaine, constitue très probablement un fragment.

Texte : *Poésies complètes du troubadour Peire Cardenal (1180-1278)*, éd. et trad. R. Lavaud, Toulouse, Privat, 1957, pièce 85.

Ces jongleurs-là me font grand peur, et Dieu me garde de leur amitié, car ils ne regardent ni au droit ni au tort, et qui est leur ami est mort.

#### 16 – PEIRE DE LA MULA

*Dels joglars servir mi laisse* (PC 352.1)

Comme le précise sa brève *vida*, Peire de la Mula « fut un jongleur qui demeura à Montferrat, en Piémont, avec monseigneur Ot del Carret, ainsi qu'à Cortemiglia ». C'était peut-être un jongleur italien, qui séjourna en tout cas en Piémont, à la cour d'Otto del Carretto (qui posséda Cortemiglia jusqu'en 1209 : c'est une indication chronologique, mais la *vida* ne relie pas explicitement les deux), de même que le troubadour (et jongleur ?) Palais, qui s'en prend violemment à lui dans une *cobla* (PC 315.4) en jouant sur son prénom et le verbe *peire* (« péter »)<sup>128</sup>. On ne conserve presque rien de Peire de la Mula : une *cobla* contre les jeunes riches et deux brefs *sirventes joglarescs*, peut-être incomplets.

Le premier de ces *sirventes* présente la particularité assez rare de viser les jongleurs en général, comme ceux de Cerveri de Girona (n°6) et semble-t-il de Lanfranc Cigala (n°14) ; quoique composée de deux strophes seulement, la pièce

<sup>128</sup> Voir P. T. Ricketts, « Le troubadour Palais : édition critique, traduction et commentaire », *Studia occitanica in memoriam Paul Remy*, éd. H.-E. Keller, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1986, t. I, p. 235-236.

pourrait être complète, le dernier vers reposant visiblement sur une sorte de pointe épigrammatique.

Texte : texte (de Bertoni, *I trovatori d'Italia*) et trad. dans P. Bec, *Florilège en mineur. Jongleurs et troubadours mal connus*, Orléans, Paradigme, 2004, p. 128-129.

(1) Je renonce à avoir recours aux jongleurs. Seigneurs, entendez pourquoi et comment : car les ennuis qu'ils causent ne cessent d'augmenter ; et qui désormais les sert va à sa perte. En effet celui qui vaudra moins que tous veut qu'on le tienne pour le meilleur ; et ils se sont maintenant tant multipliés de par le monde qu'ils sont plus nombreux que des levrauts.

(2) Je crois que leurs affaires vont mal, car ils sont plus pesants que plomb, et il y en a plus que des gouttes de pluie. C'est pourquoi elle ne vaut pas un radis, leur médisance ; en fait, je crois qu'elle me sert. Et je veux que les grands seigneurs se souviennent qu'ainsi je tiens leur mérite pour plus grand, s'ils ne sont guère courus de cette misérable engeance.

#### 17 – PEIRE DE LA MULA

*Una lei vei d'escuolh* (PC 352.3)

Quoiqu'elle constitue probablement un ensemble ou un fragment autonomes, comme la prosodie le montre, cette pièce se trouve copiée à la suite de la précédente dans tous les manuscrits qui nous conservent les pièces de Peire de la Mula. De fait, d'un point de vue thématique, le rapprochement s'impose : visant toujours, semble-t-il, les jongleurs en général – à moins que ce ne soit, plus spécifiquement, les jongleurs bretons ou normands –, le troubadour déplore notamment leur trop grand nombre et réprouve ceux qui les encouragent.

Texte : texte (de Bertoni, *I trovatori d'Italia*) et trad. dans P. Bec, *Florilège en mineur. Jongleurs et troubadours mal connus*, Orléans, Paradigme, 2004, p. 130-131.

Je vois qu'il est une règle de conduite mauvaise et inconvenante : que ces misérables gueux aillent criant deux par deux « Donnez-moi, car je suis jongleur ». En fait ce sont des Bretons ou des Normands<sup>129</sup>, et j'en vois tant aujourd'hui qu'ils nuisent aux hommes de bien. Aussi cela me paraît une stupidité de leur mélanger du vin ou de leur découper de la viande à la cour d'un vaillant chevalier. Et si je suis inculpé pour les avoir accusés, vous, gens courtois, qui allez par les cours, défendez-moi, car désormais je ne veux pas les laisser en paix.

---

<sup>129</sup> Le sens exact de cette discrimination géographique n'apparaît pas évident : Peire de la Mula s'en prend-il spécifiquement aux jongleurs bretons ou normands, par opposition à leurs collègues provençaux, ou bien considère-t-il que les jongleurs en général sont tels des Bretons ou des Normands ?

## 18 – RAIMON DE MIRAVAl

*A Dieu me coman, Bajona* (PC 406.1)

Petit chevalier du château de Miraval (près de Carcassonne), protégé de grands seigneurs, notamment de Raimon VI de Toulouse, Raimon de Miraval compose entre 1185 et 1213 environ (il a pu naître vers 1160-1165) plus de quarante pièces – des chansons d’amour essentiellement, Raimon de Miraval représentant pour ses contemporains le type idéal de l’amant courtois. Après la bataille de Muret (1213), il est probable qu’il passe, comme son protecteur Raimon VI, en Catalogne et qu’il meure à Lérída, peut-être après 1230.

La caractéristique la plus remarquable de cette pièce et de la suivante, également adressée à Bayona, est d’être non pas satirique mais sérieuse, et de proposer semble-t-il au jongleur une véritable recommandation auprès de divers seigneurs connus du troubadour, voire une sorte d’itinéraire (pour reprendre le mot de L. Topsfield), le premier personnage cité ici – Peire Rogier – se trouvant précisément le plus proche de Miraval<sup>130</sup>.

Texte : *Les Poésies du troubadour Raimon de Miraval*, éd. et trad. L. Topsfield, Paris, Nizet, 1971, pièce 39.

(1) Dieu me garde, Bayona, quels diables t’ont possédé ! Si ce *sirventes* ne te chante pas, il te faut bien te plaindre d’être perdu – car moi je t’aurais donné un cheval ventru, avec une selle de Carcassonne, ainsi qu’une enseigne et un bouclier de la cour de Narbonne.

(2) Dieu me garde, Bayona, tant je te vois au dernier degré de la pauvreté, mal vêtu d’une méchante tunique ! Mais, moi, je vais t’arracher à la pauvreté en t’offrant un *sirventes* qui en vaut cent dont on parle et qui te rapportera plus que de l’argent ou qu’un très bel habit.

(3) Fais étape dans le Carcassès, sans que je t’en nomme dès à présent les grands seigneurs, car il faudrait quarante *sirventes* pour énumérer les plus vaillants, et il est difficile d’en distinguer un ou deux parmi des gens d’une telle courtoisie ; mais toi, ramasse les récompenses, et puis de là va-t’en plus loin.

(4) Tu passeras à Carcassonne, tu iras trouver le seigneur Peire Rogier, et s’il ne t’offre pas un bon et beau cadeau, moi je doublerai ton salaire ; et puis tu te rendras auprès du seigneur Olivier, qui te donnera un ample habit de laine fine et colorée, ou bien en tissu de Narbonne.

(5) Bayona, après un bref séjour, va-t’en chez le seigneur Gent Esquieu, qui ne te fera pas triste mine, car je ne connais pas d’homme plus allègre ; au contraire il te donnera un cheval fringant, bon pour la course et la joute, ainsi que des vêtements d’été en bon état et élégants.

(6) Au seigneur Bertran de Saissac, chante des *sirventes*, et plus encore des chansons ; et dis-lui de ne pas se tenir pour offensé que je ne l’aie pas d’abord sollicité. Et jamais tu ne le quitteras les mains vides, sans qu’il te donne pour l’amour de moi un cheval au cou de cygne – même si donner ne l’enchante pas.

---

<sup>130</sup> Sur les personnages mentionnés dans cette pièce et la suivante, voir L. Topsfield, éd. cit., p. 26-29 : si leur identification est exacte, on pourrait situer la composition de ces deux *sirventes* au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle.

(7) Hâte-toi de te rendre auprès du seigneur Aimeric, afin qu'il remédie à ta détresse en te donnant un cheval qui te plaise, avec un licou et une housse.

19 – RAIMON DE MIRAVAL

*Bajona, per sirventes* (PC 406.11)

Il s'agit, comme dans la pièce précédente, d'une véritable recommandation, quoique des traces d'humour (sur la possibilité d'exercer la fonction de portier, par exemple) s'y laissent déceler – signe peut-être d'une certaine lassitude du poète puisque ce *sirventes*, si l'on en croit la str. 1, est le troisième composé à la demande de Bayona (sur au moins trois compositions de ce genre, on n'en a donc conservé que deux).

Texte : *Les Poésies du troubadour Raimon de Miraval*, éd. et trad. L. Topsfield, Paris, Nizet, 1971, pièce 40.

(1) Bayona, c'est pour un *sirventes*, je le sais bien, que vous êtes venu parmi nous, et celui-ci sera le troisième ; car moi je vous en avais déjà composé deux, qui vous ont fait gagner beaucoup d'or et beaucoup d'argent, Bayona, maint équipement usagé et des vêtements neufs ou râpés. À présent qu'il ne vous en reste rien, vous pensez à renouveler votre répertoire.

(2) Puisque cette fois-ci vous êtes passé par le pays de Barcelone, parmi les joyeux Catalans, en Cerdagne et dans le pays de Gérone, je sais que vous êtes venu en catimini, car si vous étiez arrivé sans vous cacher, vous auriez au moins une rosse, Bayona ! Mais vous faites votre retour comme un laquais, à la façon d'un voleur : pensez donc à repartir, car ici vous ne pouvez vous cacher derrière votre selle<sup>131</sup>.

(3) Notre roi d'Aragon, qui est le plus vaillant de tous, je veux qu'il renouvelle votre bagage. Et dites pour moi à ses compagnons que je voudrais le voir ici, Bayona, avec son humeur joyeuse, car la jeunesse s'enfuit de parmi nous et aucun grand ne se laisse plus aller ; c'est pourquoi je préfère faire la cour aux dames plutôt que de m'imposer auprès de mon piètre seigneur.

(4) Si jamais vous vous montrez assez courtois pour voir le roi Alphonse, suppliez-le cinq cents fois que, dans une de ses résidences, il vous confie quelque emploi ; et si vous étiez portier, Bayona, vous pourriez tirer vengeance de tant de coups que votre personne a reçus pour vous faire admettre, en si grand nombre qu'à présent ils vous ont rendu boiteux.

(5) Dites bien aux Catalans, non pas pour les peiner, Bayona, que le service d'amour le plus agréable et le plus précieux qu'il y ait dans le monde entier, ils peuvent le trouver à Lombers, auprès de dame Azalaïs.

---

<sup>131</sup> Tentative, qui vaut ce qu'elle vaut, pour rendre le jeu de mot sur le verbe *selar* (à la fois « cacher » et « seller ») du v. 20 (« Que sai no.us podetz selar »).



## 20 – RAIMON DE MIRAVAL

*Forniers, per mos enseignamens* (PC 406.29)

Un peu différent des deux précédents, le *sirventes joglaresc* adressé à Fournier consiste essentiellement en *enseignamens*, c'est-à-dire en leçons de conduite prodiguées à un *sirven* (autrement dit un mercenaire, voire, ici, une sorte de soldat brigand) qui s'est converti au métier de jongleur – changement d'état dont on trouve des exemples similaires, notamment dans le *sirventes joglaresc* de Giraut de Bornelh adressé à Cardaillac (n°10)<sup>132</sup>. D'abord tournés vers le renoncement à d'anciennes habitudes, les conseils relèvent finalement d'une définition plus positive du *joglar*, dans les deux dernières strophes.

Texte : *Les Poésies du troubadour Raimon de Miraval*, éd. et trad. L. Topsfield, Paris, Nizet, 1971, pièce 41.

(1) Fournier, c'est pour mes leçons, je l'entends dire, que vous êtes venu ici auprès de moi ; de fait, puisque Dieu fait pour vous des miracles en vous donnant l'envie de rompre avec les mercenaires, il vous faut bien apprendre et vous former parmi les gens de valeur pour devenir un bon chanteur.

(2) Il vous sera tout d'abord nécessaire d'oublier lance et flèches acérées ; aux hospitaliers, aux moines tonsurés et à tous les serviteurs de Dieu, promettez de ne pas les dépouiller ; vous coucher dans les blés, c'en est fini, avec tous les méfaits que commet le voleur.

(3) Les jurons horriblement grossiers que vous lâchiez, quand vous restiez dépouillé devant le damier, et les propos rustres et vulgaires, renoncez, mon ami, à les prononcer et à les tenir, car c'est un grave péché, sachez-le, et répréhensible.

(4) Je ne sais encore de quel vent vous suivrez la direction, avant que vous n'ayez pris votre départ, mais je veux bien que vous portiez mes salutations au seigneur Raimon Drut, qui est si vaillant : car si vous y allez, soyez assuré de repartir sur un cheval, avant de quitter sa demeure.

(5) Et s'il s'enquiert de vos sentiments, ami, dites sans désespérer que vous vous trouviez à Lomers auprès de dame Azalaïs qui est si charmante, car sa beauté donne de l'esprit aux fous et aux sots, et aux plus avisés de l'arrogance.

(6) Soyez jongleur, et mêlez l'esprit avec la farce, car un homme trop sérieux ne vaut pas grand-chose parmi les gens de marque.

(7) Louez ceux qui sont vaillants et des méchants ne cultivez pas l'amitié, de peur de souffrir pis qu'un tricheur.

---

<sup>132</sup> Mais aussi dans d'autres textes, comme par exemple dans le *sirventes* de Bertran d'Alamanon adressé à l'ancien jongleur Guigo, qui a aussi été *sirven* (*Le Troubadour Bertran d'Alamanon*, éd. et trad. J.-J. Salverda de Grave, Toulouse, 1902, pièce 12, v. 4), ou dans le *partimen* (dans P. Bec, *Florilège en mineur*, p. 197-201) qui oppose Bertran d'Aurel et Guillem Augier Novella, ancien *sirven* devenu *joglar* (v. 11-12 et 40).

## 21 – UC DE SAINT CIRC

*Messonget, un sirventes* (PC 457.21)

Issu de petite noblesse et destiné à la prêtrise, Uc de Saint-Circ renonça aux ordres pour se faire jongleur et troubadour ; passant de protecteur en protecteur (dont le principal fut Savaric de Mauléon, sénéchal du Poitou et troubadour lui-même), il parcourut le Languedoc, le nord de l'Espagne, la Provence et finalement la Lombardie, sa période d'activité littéraire (composition de poèmes, mais aussi rédaction de *vidas*) pouvant être située entre 1210 et 1253 environ – « mais, après avoir pris femme, il ne fit plus de chansons », conclut sa *vida*.

Ce *sirventes*, qui pourrait dater des environs de 1226, se caractérise par son ton très agressif, rappelant d'assez près celui de Gausbert de Puycibot (n°9). Il faut noter cependant que le même troubadour a aussi participé à un échange de pièces d'un ton bien plus aimable avec le jongleur Giraut, ce dernier rendant grâce à Uc de Saint-Circ de lui avoir recommandé un bon protecteur, tandis que le troubadour déclare : « Il n'y a jongleur, d'ici à Saint Céré, qui sache remercier mieux que vous celui qui lui a fait du bien et le secourt dans sa grande pauvreté » (pièce 40 de l'éd. cit., v. 42-44).

Texte : *Poésies de Uc de Saint-Circ*, éd. et trad. A. Jeanroy et J.-J. Salverda de Grave, Toulouse, Privat, 1913, pièce 22.

(1) Messonget, tu m'as demandé un *sirventes* et je vais te le donner aussitôt que je le pourrai, sur une mélodie du seigneur Arnaut Plaguès. Je ne te donnerai pas d'autre richesse, car je n'en possède pas ; et si j'en avais, je ne serais pas pour autant ton ami, car fussé-je riche de mille marcs, je ne t'en revaudrais pas d'un seul denier.

(2) De fait en toi il n'y a rien de ce qu'il faut à un jongleur, car ton chant est sans valeur ni agrément, tes sottises paroles ne sont que néant, misérables tes folies et pauvres tes talents de jongleur – à tel point que, s'il n'y avait le seigneur Albéric et le marquis qui fait ta réputation, personne ne t'hébergerait.

(3) Mais sur un point au moins tu t'y es bien pris, car de ce qui aujourd'hui plaît le plus, tu as plus que tu n'en eus jamais : de la folie et de la sottise. Et si un homme, quel qu'il soit, veut te corriger de ta folie, tu n'écouteras pas ses conseils, car en faveur de ta folie te protège tel qui ne voudrait pas de toi pour ton bon sens.

(4) À cause de toi, les mauvais jongleurs comme les bons blâment le marquis, pour le bien qu'il te fait. C'est pourquoi je veux que tu te rendes auprès du comte, dans le pays de Vérone ; mais je dis mal, car mieux vaudrait pour lui un rude et farouche arbalétrier, qui tirât sur ses ennemis, plutôt que toi que j'envoie à lui.

## 22 – ANONYME

*Gioglaret, quant passarez* (PC 461.142)

Il s'agit de deux strophes dont le sens n'a rien d'explicite, la première s'adressant clairement à un jongleur, tandis que la seconde (suite du poème ? réponse d'un autre troubadour ?) semble passer à tout autre chose.

Texte : F. Witthoeft, « *Sirventes Joglaresc* ». *Ein Blick auf das Altprovenzalische Spielmannsleben*, éd. F. Witthoeft, Marburg, 1891, p. 65-66.

(1) Petit jongleur, quand tu passeras, garde-toi qu'on ne mouille ta cape verte, car on serait fou si on ne l'abîmait pas. Je te donnerai un muid de seigle, si tu peux écrire sur un papier par moi réglé une strophe telle qu'aucune de ces rimes ne s'y répète.

(2) Il est bien avisé, tranquille et en sécurité, celui qui bâtit un château et qui l'élève de telle manière qu'aucun méchant ne puisse le capturer. [...] <sup>133</sup> Car je ne prise pas une caroube terre qui se peuple de méchantes gens.

---

<sup>133</sup> Ici deux vers dont le sens, comme à F. Witthoefft, nous échappe.